Monographie

Le homard

Québec

Ce document a été réalisé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Pour information, veuillez vous adresser à la :

Direction des analyses et des politiques
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3386
Télécopieur : (418) 380-2171
Internet : www.agr.gouv.qc.ca

Recherche et rédaction
Jean-Pierre Sirois

Collaboration
Danielle Hébert
Dario Lemelin
Françoise Nicol
Pierre J. Bédard

Révision linguistique
Carole Gendron
Babel Communications

@ Gouvernement du Québec
Dépôt légal : 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Numéro de publication : 03-0021

106-06245/

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : LA BIOLOGIE ET LA GESTION DE LA PÊCHE 1

1.1 La biologie du homard américain 3
1.2 La gestion de la pêche au homard au Québec 3
1.2.1 La compétence gouvernementale 3
1.2.2 L'approche de conservation 4
1.2.3 L'accès à la pêche 4
1.2.4 Les divisions de pêche 5
1.2.5 Les mesures de gestion 6
1.3 L'état des stocks 7

CHAPITRE 2 : LA CAPTURE 9

2.1 Les débarquements 11
2.1.1. Les débarquements de l'Est du Canada 11
2.1.2 Les débarquements du Québec 12
2.1.3 Les débarquements des États-Unis 14
2.2 Les pêcheurs et la flotte du Québec 14
2.3 La rentabilité des homardiers 16
2.3.1 Situation au Québec 16
2.3.2 Région du Golfe 19

CHAPITRE 3 : LA TRANSFORMATION 21

3.1 Le permis 23
3.2 Les principales entreprises de transformation du Québec 24
3.3 Les expéditions des usines 24
3.4 Les produits du homard 26
3.5 La transformation dans la région du Golfe 27

CHAPITRE 4 : LES MARCHÉS 29

4.1 Le marché intérieur 31
4.1.1 Le marché canadien 31
4.1.2 Les importations 32
4.1.3 Le marché québécois 33
4.2 Les marchés extérieurs 34
4.2.1 Les exportations 34
4.2.2 Le marché américain 35
4.2.3 Les marchés des autres pays 37

CHAPITRE 5 : LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION 47

5.1 La mise en marché du homard au Québec 49
5.2 Évolution des prix 51

6. LES PERSPECTIVES 57

7. BIBLIOGRAPHIE 59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre de permis de pêche au homard délivrés au Québec en 2000	5
Tableau 2	Principales mesures de gestion de la pêche au homard au Québec en fonction des régions en 2002	7
Tableau 3	Débarquements mondiaux de homard américain en 2000	11
Tableau 4	Distribution de la valeur des débarquements de homard par entreprise de pêche spécialisée homard de 1998 à 2000	15
Tableau 5	La flottille des bateaux pêchant le homard en 2000	15
Tableau 6	Principaux éléments des études réalisées par le MPO en 1999 sur les résultats d'exploitation des homardiers (entreprises de pêche classées comme spécialisées)	17
Tableau 7	Analyse de sensibilité du seuil de rentabilité suite à un changement dans le prix du homard. Homardiers des Îles-de-la-Madeleine 1998, flotte spécialisée	18
Tableau 8	Les homardiers du Québec et du Golfe, quelques éléments de comparaison	20
Tableau 9	Production par région des entreprises de transformation du homard en valeur et importance de la région en termes de proportion	25
Tableau 10	Produits réalisés par les entreprises de transformation du homard du Québec maritime en quantité et en valeur	26
Tableau 11	Importations de homard enregistrées au Québec et au Canada en valeur de 1997 à 2001	33
Tableau 12	Exportations de homard enregistrées au Québec et au Canada en valeur de 1997 à 2001	34
Tableau 13	Approvisionnement du marché des États-Unis en homard américain en quantité, équivalent poids vif de 1991 à 2000	36
Tableau 14	Importation de homard du Canada et du Québec (*Homarus spp.*) par les États-Unis en 2001	36
Tableau 15	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par le Japon en 2001	38
Tableau 16	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Belgique en 2001	39
Tableau 17	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la	40

	France en 2001	
Tableau 18	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Grande-Bretagne en 2001	41
Tableau 19	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par l'Italie en 2001	42
Tableau 20	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par l'Allemagne en 2001	43
Tableau 21	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par Hong Kong en 2001	44
Tableau 22	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Corée du Sud en 2001	44
Tableau 23	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Suède en 2001	45
Tableau 24	Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par les Pays-Bas en 2001	46
Tableau 25	Destination des débarquements de homard selon l'acheteur de 1999 à 2001	50
Tableau 26	Longueur du céphalothorax à maturité sexuelle de la femelle homard selon la région	66
Tableau 27	Nombre de permis et débarquements par province en 1999	69
Tableau 28	Principales mesures de gestion de la pêche au homard en vigueur au Québec en 2002	69
Tableau 29	Principales mesures de gestion de la pêche au homard en vigueur dans les provinces maritimes	70
Tableau 30	Historique des débarquements de l'Est du Canada pour le homard par province de 1989 à 2000 en tonnes, poids vif	75
Tableau 31	Historique des débarquements de l'Est du Canada pour le homard par province de 1989 à 2000 en milliers de dollars (000 $)	75
Tableau 32	Historique des débarquements des ports situés dans le golfe du Saint-Laurent pour le homard, par province, de 1989 à 2000, en tonnes, poids vif.	76
Tableau 33	Historique des débarquements des ports situés hors du golfe du Saint-Laurent pour le homard, par province, de 1989 à 2000, en tonnes, poids vif.	76
Tableau 34	Historique des débarquements du homard du Québec en quantité et en valeur de 1989 à 2001	77

Tableau 35	Historique des débarquements de homard du Québec par région, de 1989 à 2001, en tonnes	77
Tableau 36	Historique des débarquements de homard par port, de 1995 à 2001, en tonnes	78
Tableau 37	Débarquements de homard américain aux États-Unis de 1996 à 2000 par État, en tonnes	79
Tableau 38	Débarquements de homard américain aux États-Unis de 1996 à 2000 par État, en milliers de dollars US	79
Tableau 39	Débarquements mensuels de homard américain aux États-Unis de 1996 à 2000, en tonnes	80
Tableau 40	Débarquements mensuels de homard américain aux États-Unis de 1996 à 2000, en milliers de dollars US	80
Tableau 41	Revenu de trésorerie moyen et structure des frais d'exploitation des homardiers de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 1998, flotte diversifiée	85
Tableau 42	Revenu de trésorerie moyen et structure des frais d'exploitation des homardiers de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 1998, flotte spécialisée	86
Tableau 43	Caractéristiques des homardiers en 1998 (valeurs moyennes), flotte spécialisée	86
Tableau 44	Quantité de homard nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité en 1998 (valeurs moyennes), flotte spécialisée	87
Tableau 45	Revenus de trésorerie moyens et structure des frais d'exploitation des homardiers des zones 23, 24, 25 et 26A de la région du Golfe en 1998	88
Tableau 46	Portrait des principales entreprises engagées dans la transformation du homard et la commercialisation du homard vivant aux Îles-de-la-Madeleine	91
Tableau 47	Portrait des principales entreprises engagées dans la transformation du homard et la commercialisation du homard vivant en Gaspésie	92
Tableau 48	Évolution de la production des entreprises de transformation du homard du Québec maritime, tous les produits confondus, entre 1991 et 2000 (quantité et valeur)	93
Tableau 49	Nombre d'usines et d'employés engagés dans la transformation du homard pour la région du Golfe du MPO	93
Tableau 50	Valeur de la production de homard des usines de la région du Golfe du MPO en 000 $	93

Tableau 51	Principaux produits de homard des usines de la région du Golfe du MPO en valeur (000 $)	94
Tableau 52	Principaux produits de homard des usines de la région du Golfe du MPO en quantité (tonnes)	95
Tableau 53	Exportations de homard enregistrées au Québec. Principaux pays en valeur (milliers de dollars) de 1997 à 2001	99
Tableau 54	Exportations de homard enregistrées au Québec. Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001	100
Tableau 55	Exportations vers les États-Unis de homard enregistrées au Québec en valeur (milliers de dollars)	100
Tableau 56	Exportations de homard enregistrées au Canada. Principaux pays en valeur (milliers de dollars) de 1997 à 2001	101
Tableau 57	Exportations de homard enregistrées au Canada. Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001	102
Tableau 58	Importations de homard enregistrées au Québec. Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001	103
Tableau 59	Importations de homard enregistrées au Canada. Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001	103

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Carte des divisions de pêche au homard	5
Figure 2	Évolution des débarquements de homard de l'Est du Canada entre 1989 et 2000 en quantité	12
Figure 3	Évolution des débarquements québécois de 1989 à 2001 en quantité et en valeur	13
Figure 4	Homard – Évolution de la production des usines tous produits confondus, en quantité et en valeur	25
Figure 5	Évolution de la consommation apparente des poissons et fruits de mer par habitant	31
Figure 6	Distribution du homard au Québec	49
Figure 7	Évolution du prix moyen du homard au débarquement pour le Québec, de 1989 à 2001 en $/kg	51
Figure 8	Évolution du prix moyen du homard au débarquement pour les provinces maritimes de 1989 à 2001 en $/kg	51
Figure 9	Prix hebdomadaire moyen du homard au débarquement selon le produit. Îles-de-la-Madeleine 2000 et 2001	51
Figure 10	Homard – Prix mensuel moyen au débarquement aux États-Unis	53
Figure 11	Évolution du prix FAB du homard vivant de 1 livre sur le marché de la Nouvelle-Angleterre en 2001 et évolution des facteurs saisonniers	54
Figure 12	Évolution du prix FAB du homard vivant de 2 livres sur le marché de la Nouvelle-Angleterre en 2001 et évolution des facteurs saisonniers	55
Figure 13	Évolution mensuelle du taux de change $CAN/$US de janvier 1990 à avril 2002	55
Figure 14	Évolution du prix moyen du homard sur les marchés pour la période 1991-2001 (Prix de Seafood Price Current)	56
Figure 15	Prix hebdomadaire moyen au débarquement du homard de catégorie *Market* pour les Îles-de-la-Madeleine en 2001 et pour les 8 premières semaines de la saison 2002	57
Figure 16	Historique des débarquements de homard du Québec de 1956 à 2001	78
Figure 17	Historique des débarquements de homard des États-Unis de 1950 à 2000	81

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Biologie du homard	63
Annexe 2	Information sur la gestion de la pêche au homard	67
Annexe 3	Statistiques de débarquement du homard	73
Annexe 4	Principaux éléments des études du MPO sur les résultats d'exploitation de 1998 des homardiers	83
Annexe 5	Statistiques et information sur la transformation du homard	89
Annexe 6	Statistiques sur l'exportation et l'importation du homard	97

CHAPITRE 1 : LA BIOLOGIE ET LA GESTION DE LA PÊCHE

FAITS SAILLANTS

- Le homard se reproduit entre les mois de juillet et de septembre, ce qui coïncide avec la période de la mue. Après la mue, la carapace du homard est molle. Cette caractéristique, en plus d'accroître sa vulnérabilité et sa fragilité, le rend beaucoup moins intéressant pour le marché de consommation car durant cette période, sa chair perd les qualités recherchées en matière d'abondance, de goût et de texture.

- Les principales mesures de gestion de la pêche au homard consistent à imposer une taille minimale de capture (80 à 82 mm selon les régions), à limiter la saison de pêche à une période de 9 à 12 semaines (fin avril, début mai à juillet), à déterminer le nombre de casiers autorisé, à interdire de conserver les femelles œuvées et à installer sur les casiers un mécanisme permettant au petit homard de s'échapper.

- Le nombre de permis de pêche au homard délivré en 2000 est de 649. La moitié des permis ont été délivrés à des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, 34 % ont été délivrés à des pêcheurs de la Gaspésie et 16 % à des pêcheurs de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti.

- La stratégie de conservation que préconise le ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO), en collaboration avec les pêcheurs, consiste à faire doubler la production d'œufs par recrue par rapport au niveau de 1996 afin d'obtenir un meilleur recrutement à la pêche. Cette stratégie repose sur l'augmentation graduelle de la taille minimale de capture.

- L'augmentation de la taille minimale a une incidence positive sur la ressource selon le dernier rapport sur l'état des stocks du MPO. La production d'œufs par recrue aurait augmenté de 60 %. Le poids moyen du homard débarqué affiche également une croissance de 10 à 15 %. Cependant, le rapport indique que le niveau d'exploitation du stock demeure élevé à 85 % en Gaspésie et à 75 % aux Îles-de-la-Madeleine.

1. LA BIOLOGIE ET LA GESTION DE LA PÊCHE

1.1 La biologie du homard américain

Le homard américain (*Homarus americanus)* est distribué du Labrador à la Caroline du Nord. Les concentrations commerciales se retrouvent généralement à des profondeurs inférieures à 35 mètres, et de préférence sur des fonds rocheux. Le homard atteint sa maturité sexuelle vers l'âge de 6 à 8 ans, après avoir mué de 15 à 20 fois. La mue, qui a lieu l'été, permet au homard de taille commerciale de croître d'environ 15 % et d'augmenter son poids d'environ 45 %.[1] Après la mue, la carapace est molle et le homard est gonflé d'eau de mer qu'il a absorbée au cours du processus. Il lui faut de un à deux mois pour remplacer cette eau par de la nouvelle chair. Au fur et à mesure que la nouvelle carapace durcit, la texture et le goût de la chair s'améliorent. À maturité sexuelle, les femelles atteignent une longueur du céphalothorax[2] de 79 à 90 mm selon les régions. La reproduction a lieu entre les mois de juillet et de septembre. L'annexe 1 présente les principaux éléments de la biologie de l'espèce.

1.2 La gestion de la pêche au homard au Québec

La pêche au homard est compétitive et sa gestion repose sur un contrôle de l'effort de pêche. Des mesures telles que l'imposition d'une taille minimale de capture et la limitation de la durée de la saison de pêche sont utilisées. Contrairement à la majorité des espèces marines pêchées au Québec, il n'y a pas de contingent imposé à la pêche au homard à titre de mesure de gestion de la pêche.

1.2.1 La compétence gouvernementale

La conservation des ressources halieutiques et la gestion des pêches maritimes relèvent du gouvernement fédéral. La *Loi sur les pêches* (F-14) fournit les instruments nécessaires à la conservation et à la protection des ressources halieutiques de même qu'à la gestion et à la surveillance des activités de pêche. Entre autres, elle permet au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'élaborer et d'appliquer des plans de gestion des pêches pour les différentes espèces en précisant notamment la délivrance d'un nombre limité de permis de pêche, les contingents, la nature et le nombre d'engins de pêche, les périodes de pêche ainsi que toute autre condition de l'effort de pêche.

---

[1] MPO Région Laurentienne. Plan de gestion intégrée de la pêche. Homard zone 22. 1999-2001

[2] La tête et le thorax

1.2.2 L'approche de conservation

En 1995, suite à un constat de surexploitation[3] des stocks, le Conseil de la conservation de la ressource halieutique (CCRH)[4] a publié un rapport[5] examinant les mesures de conservation du homard en vigueur à l'époque et recommandant de nouvelles stratégies de conservation pour cette espèce. Ce rapport guide encore aujourd'hui l'approche de conservation utilisée pour l'ensemble des stocks de l'Atlantique canadien. Les mesures de conservation qui furent proposées par le CCRH visaient notamment les objectifs suivants :

- Accroître la production d'œufs.
- Réduire le taux d'exploitation et l'effort de pêche réel.
- Améliorer la structure des stocks en augmentant le nombre de classes de mue.

Pour le CCRH, les stocks seraient optimaux si on réussissait à maintenir une biomasse de géniteurs permettant une production élevée et continue de juvéniles. Ainsi, une recommandation importante du rapport consistait à faire passer le niveau de production d'œufs par recrue[6] à 5 % de celui d'un stock non pêché. En réalité, l'objectif de conservation actuel du MPO vise plutôt à doubler la production d'oeufs par recrue par rapport au niveau de 1996. Cet objectif a entraîné la mise en place de mesures visant à augmenter graduellement la taille minimale de capture. Les données actuelles indiquent que la taille devrait être de 83 mm aux Îles-de-la-Madeleine et de 82 mm en Gaspésie et sur la Côte Nord si on veut respecter l'objectif de doubler la production d'œufs par recrue.

1.2.3 L'accès à la pêche

Le nombre de permis pour la pêche commerciale est limité. En 2000, le nombre de permis délivrés pour la pêche au homard a été de 649. Le tableau 1 permet de constater que la moitié de ces permis ont été délivrés à des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. À titre de comparaison, le nombre de permis de pêche au homard délivrés à l'Île-du-Prince-

---

[3] Le taux d'exploitation était très élevé dans l'ensemble du Canada, variant de 50 à 85 % de la biomasse disponible. Le taux d'exploitation est défini comme étant la proportion de stock exploitable de homard qui est prélevée chaque année par la pêche.

[4] Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches « durables ». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre des mesures de conservation comme le total admissible des captures ou TAC. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques. Source : http://www.ncr.dfo.ca/frcc/

[5] CCRH. Un cadre pour la conservation des stocks du homard de l'Atlantique. Novembre 1995.

[6] Le concept de production d'œufs par recrue est une mesure relative du potentiel reproducteur d'une population. Le lien direct entre la quantité d'œufs produits et le recrutement à la pêche n'est pas clairement établi. Toutefois, dans des conditions environnementales favorables, une plus grande production d'œufs devrait se traduire par un meilleur recrutement (MPO, État des stocks 2002)

Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse était respectivement de 1 304, 1 634 et 3 368 en 1999. L'annexe 2 présente de l'information plus détaillée à ce sujet.

Tableau 1
Nombre de permis de pêche au homard délivrés au Québec en 2000

	Côte-Nord et Anticosti	Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine	Total
2000	103	221	325	649

Source : MPO Région Laurentienne. Portrait des pêches maritimes du Québec - Homard 2001

1.2.4 Les divisions de pêche

Les eaux du Canada Atlantique sont partagées en 41 divisions de pêche du homard (ZPH), chacune visée par une saison de pêche distincte qui varie entre 8 semaines et 8 mois. Les ZPH du Québec sont constituées de 8 divisions, soit les zones 15 à 22. La Côte-Nord comprend les zones 15, 16 et 18. L'île d'Anticosti est entourée de la zone 17. La Gaspésie comprend les zones 19 à 21. La zone 22 est celle des Îles-de-la-Madeleine. Les zones 22 et 20 sont les plus productives.

Figure 1 : Carte des divisions de pêche au homard.

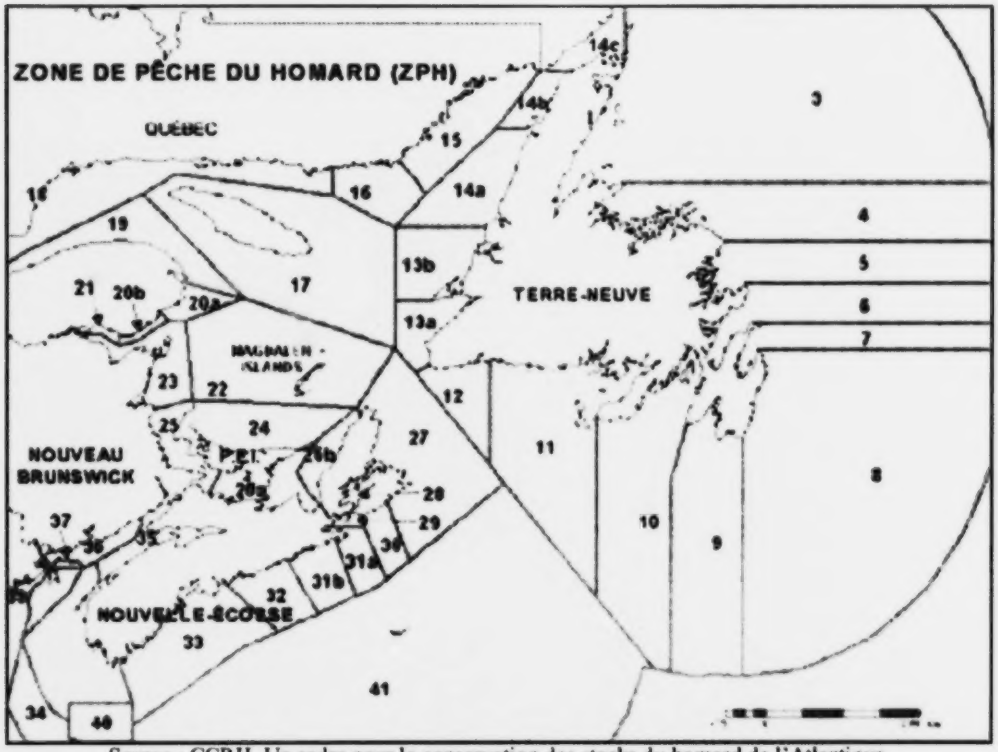

Source : CCRH. Un cadre pour la conservation des stocks du homard de l'Atlantique.

1.2.5 Les mesures de gestion

Les principales mesures de gestion présentement en vigueur sont les suivantes :

- Limitation de la durée de la saison de pêche avec des dates d'ouverture et de fermeture.
- Taille minimale de capture de 80 mm à 82 mm selon la zone de pêche
- Limitation du nombre maximal de casiers.
- Limitation du nombre de casiers plus volumineux que les casiers standard.
- Remise à l'eau obligatoire des femelles œuvées.
- Obligation d'installer sur les casiers un mécanisme qui permet aux petits homards de s'échapper.
- Interdiction de lever et d'appâter les casiers plus d'une fois par jour.

Au Québec, la pêche au homard est une pêche printanière dont la durée varie, selon la zone, de 9 à 12 semaines. Le départ des glaces marque le commencement de la saison vers le début du mois de mai. La saison se termine généralement avant la mue du homard. Le décalage des saisons de pêche vise à protéger les homards qui muent l'été. Entre 1953 et 1957, la taille minimale de capture est passée de 64 mm à 76 mm. Elle est demeurée à 76 mm de 1957 à 1996 pour l'ensemble du Québec. Les plans de conservation des zones de pêche mis en place en 1997 prévoyaient une augmentation de la taille minimale de 1 à 2 mm par année afin d'atteindre l'objectif de doubler la production d'œufs par recrue par rapport au niveau de 1996. En 2000, la taille minimale obligatoire était de 80 mm dans les zones 19 à 22 et 17 alors qu'elle était de 79 mm dans les zones 15, 16 et 18. Le tableau 2 présente la taille minimale de capture selon les régions pour 2002. Elle est de 81 mm pour la Gaspésie et de 82 mm pour les Îles-de-la-Madeleine. Un homard avec une longueur de céphalothorax de 82 mm a un poids d'environ 1 livre (454 g).

Le nombre de cages est limité à 250 par pêcheur, sauf dans le cas des zones 17 et 22 où la limite est de 300. Depuis 1995, l'utilisation de casiers plus volumineux que les casiers standard[7] est également limitée. Le maximum est de 210 dans la zone 17 et de 175 dans les autres zones à l'exception des Îles-de-la-Madeleine où les gros casiers sont interdits depuis 1997. Depuis 1994, les cages doivent comporter des évents afin de réduire la prise de homards de taille non commerciale. L'interdiction de conserver les captures de femelles oeuvées est une mesure qui remonte à 1870[8]. Le contingent n'est pas utilisé comme mesure de gestion au Québec. Toutefois, cette mesure a été mise en place pour la pêche hauturière au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une pêche qui s'effectue à longueur d'année par huit bateaux et qui bénéficie d'un quota de 720 tonnes. Le tableau 2 résume les principales mesures de gestion en fonction des régions du Québec.

Les mesures de gestion sont sensiblement les mêmes dans les provinces maritimes. Les différences se situent principalement au niveau de la taille minimale de capture, la saison

[7] Un casier standard mesure 81 cm x 61 cm x 50 cm

[8] CCRH. Un cadre pour la conservation des stocks du homard de l'Atlantique. Novembre 1995.

et le nombre maximal de cages autorisées. En 2001, la taille minimale de capture variait de 67,5 mm à 86 mm selon les zones de pêche des Maritimes (Annexe 2). Aux États-Unis, la taille minimale de capture est de 3 ¼ pouces (82,5 mm).

Tableau 2

Principales mesures de gestion de la pêche au homard au Québec, selon les régions, en 2002.

Régions	Zones	Taille réglementaire	Nombre maximal de casiers	Nombre limite de gros casiers
Côte-Nord	15, 16 et 18	80 mm	250	175
Anticosti	17	82 mm	300	210
Gaspésie	19, 20 et 21	81 mm	250	175
Îles-de-la-Madeleine	22	82 mm	300	Interdit

Source : MPO

Note : voir l'annexe 2 pour les dates d'ouverture et de fermeture de la saison pour les sous-zones.

1.3 L'état des stocks

L'évaluation de l'état des stocks réalisée par le MPO repose sur trois sources de données qui sont les débarquements, les échantillonnages réalisés en mer à bord des bateaux de pêche et des données provenant des pêcheurs-repères.

Le Rapport sur l'état des stocks de 2002[9] mentionne que l'augmentation de la taille réglementaire minimale de capture a une incidence sur la structure démographique des populations de homards des Îles et de la Gaspésie. Ainsi, on note une augmentation de 3 à 4 mm du homard débarqué selon les zones et une croissance du poids moyen de 10 à 15 %. Le fait d'augmenter la taille minimale de capture permet de réduire la pression de pêche sur les immatures et favorise la production d'œufs des femelles qui sont à leur première reproduction[10]. Les résultats d'un modèle de simulation utilisé par le MPO indiquent que la production d'oeufs par recrue aurait augmenté de 60 % aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie grâce à l'augmentation de la taille réglementaire. La cible du MPO est un accroissement de 100 %.

Le rapport indique toutefois que le niveau d'exploitation des stocks de homard demeure élevé. Il est de 85 % en Gaspésie et de 75 % aux Îles-de-la-Madeleine. Selon le rapport du MPO, une diminution de l'effort de pêche devrait être envisagée afin de réduire la dépendance de la pêche sur le recrutement annuel. Il est donc possible que des mesures de réduction de l'effort de pêche ou de contrôle des captures soient éventuellement mises en place afin d'améliorer la protection de la ressource. Les biologistes du MPO sont d'avis qu'une diminution du taux d'exploitation permettrait de bénéficier pleinement des avantages apportés par l'augmentation de la taille minimale.

[9] MPO. Le homard des eaux côtières du Québec en 2001. Rapport sur l'état des stocks C4-05. 2002.

[10] L'augmentation de la taille réglementaire favoriserait surtout la production des femelles qui sont à leur première reproduction (primipares). Elle a peu d'effet sur les femelles multipares (deuxième reproduction ou plus) qui produisent pourtant des larves présentant un meilleur potentiel de survie.

CHAPITRE 2 : LA CAPTURE

FAITS SAILLANTS

- Les débarquements mondiaux de homard américain se situaient à 83 787 tonnes en 2001, partagés à 61 % par le Canada avec 51 411 tonnes et à 39 % par les États-Unis avec 32 376 tonnes. La part du Québec dans les débarquements mondiaux est de 4 %.

- Les débarquements québécois de homard s'établissent à 3 608 tonnes en 2001 ce qui représente une valeur de 46,7 millions de dollars. La valeur des débarquements est en croissance depuis 1997. Un peu plus de 60 % du homard québécois est débarqué aux Îles-de-la-Madeleine.

- En 2000, 603 entreprises de pêche québécoises ont participé aux débarquements ce qui représente en moyenne 5,7 tonnes par entreprise pour une valeur de 68 000 $.

- L'analyse de la distribution des entreprises de pêche qui tirent plus de 75 % de leur revenus du homard montre qu'en 2000, 79 % des entreprises affichent une valeur des débarquements se situant entre 50 000 et 100 000 $. Cette valeur est en progression. En 1998 et 1999, il y avait respectivement 49 % et 71 % des entreprises qui se situaient dans cet intervalle.

- Plus de 50 % de la flotte est constituée de bateaux mesurant moins de 35 pieds (10,9 mètres). Les matériaux les plus utilisés pour la coque sont respectivement la fibre de verre et le bois. Les bateaux de la flotte des homardiers québécois sont âgés en moyenne de 14 ans.

- Deux études du MPO sur les résultats d'exploitation des homardiers en 1998 indiquent que le revenu de trésorerie pour les entreprises spécialisées est de 12 960 $ aux Îles-de-la-Madeleine et de 23 547 $ en Gaspésie. Cette différence s'explique par des frais d'exploitation plus importants aux Îles-de-la-Madeleine notamment au niveau des frais financiers. Les coûts de main-d'œuvre, les frais divers (boëtte et nourriture) et les frais financiers sont dans l'ordre, les trois plus importants frais d'exploitation des entreprises de pêche au homard des Îles.

- Les études du MPO mentionnent également que les seuils de rentabilité en 1998 pour les flottes spécialisées sont de 37 531 $ aux Îles-de-la-Madeleine et de 21 877 $ en Gaspésie. Ces seuils correspondent à des débarquements respectifs de 3,6 et 1,9 tonnes.

2. LA CAPTURE

La pêche au homard est essentiellement une pêche côtière à engins passifs. Les détenteurs de permis utilisent des bateaux pour mouiller leurs casiers qui sont lestés et appâtés. Ces casiers sont à armature de bois ou en grillage en fil de fer enduit de plastique. Ils sont reliés à des bouées par des filins ce qui permet aux pêcheurs de retrouver leur emplacement.

2.1 Les débarquements

Les captures mondiales de homard américain se chiffraient à 83 787 tonnes en 2001. Deux pays[11] se partagent ces débarquements, soit le Canada avec 51 411 tonnes et les États-Unis avec 32 376 tonnes. À la même époque, les débarquements du Québec représentaient 3 603 tonnes, soit un peu plus de 4 % de la production mondiale.

Tableau 3
Débarquements mondiaux de homard américain en 2001

Provinces ou États	Débarquements (t)
Nouvelle-Écosse	28 801
Maine	21 922
Île-du-Prince-Édouard	8 668
Nouveau-Brunswick	8 221
Massachusetts	6 047
Québec	3 603
Terre-Neuve	2 117
Rhode Island	1 683
Autres États américains[1]	2 724
Total	**83 787**

Source : NMFS, site Web et MPO, site Web
1. New York, Connecticut, New Hampshire et New Jersey.

2.1.1. Les débarquements de l'Est du Canada

Au Canada, le homard est pêché et transformé dans les cinq provinces de l'Atlantique soit Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Les débarquements sont concentrés à deux moments de l'année soit la pêche du printemps qui a lieu entre avril et juillet et la pêche d'hiver qui débute à la fin novembre au sud de la Nouvelle-Écosse.

[11] Avec moins d'une tonne par année, les débarquements de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon ne sont pas significatifs.

La figure 2 permet de constater que les captures canadiennes de homard dans l'Atlantique ont présenté peu de fluctuations importantes au cours des 13 dernières années. En 2001, les débarquements de l'ensemble des provinces de l'Est du Canada atteignaient un niveau record avec des captures de 51 411 tonnes pour une valeur de 638,7 millions de dollars. L'année 1996 fut la pire de cette période avec des captures totales de 39 370 tonnes. L'annexe 3 présente les statistiques détaillées de ces débarquements. Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse contribuent le plus aux débarquements globaux de l'Est du Canada. Quant au Québec, sa contribution provient entièrement de l'exploitation de la ressource dans le Golfe puisque la pêche au homard est côtière.

Figure 2 :
Évolution des débarquements de homard de l'Est du Canada entre 1989 et 2001 en quantité (tonnes)

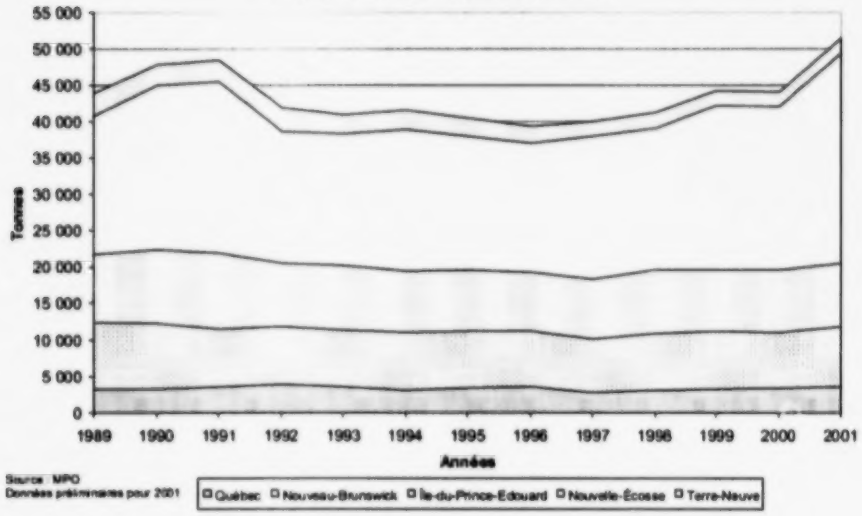

Les statistiques présentées à l'annexe 3 permettent de différencier jusqu'en 1997 les débarquements canadiens en provenance du golfe du Saint-Laurent de ceux réalisés hors du Golfe. Les débarquements totaux du Golfe s'établissaient à 20 713 tonnes en 1997 alors que ceux hors du Golfe étaient de 19 236 tonnes. Comme le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard prend entièrement ses captures dans le golfe du Saint-Laurent. Quant à la Nouvelle-Écosse, elle prélève la majorité de ses captures hors du golfe du Saint-Laurent.

2.1.2 Les débarquements du Québec

La figure 3 permet d'apprécier la situation des débarquements québécois de homard. Depuis 1989, ces débarquements s'établissent bon an mal an entre 2 800 et 3 800 tonnes. Bien que les quantités débarquées soient assez stables, il faut noter une tendance à la hausse de la valeur des captures. Cette valeur est d'ailleurs en croissance constante depuis

1997 grâce à un prix au débarquement qui est en progression. L'année 2001 a été une très bonne saison avec une quantité débarquée s'établissant à 3 603 tonnes ce qui représente une valeur de 46,7 millions de dollars. Ce résultat place le homard en 5e position des espèces débarquées au Québec en termes de quantité, et en 2e position en termes de valeur avec environ 32 % des débarquements totaux.[12]

Un peu plus de 60 % du homard québécois est débarqué aux Îles-de-la-Madeleine.[13] En effet, en 2001, les ports de pêche les plus importants pour cette espèce se trouvent dans cette région. Il s'agit des ports de Grande-Entrée, de Cap-aux-Meules, de Pointe-Basse, de Grosse-Île et de L'Étang-du-Nord. L'annexe 3 présente en détail l'historique des données de débarquements par port et par région. Depuis 1995, Grande-Entrée demeure le port le plus important avec une proportion d'environ 21 % des débarquements totaux. Les débarquements de la Gaspésie représentent un peu plus de 30 % des captures totales. En 2001, les ports gaspésiens les plus importants ont été Grande-Rivière et l'Anse-à-Beaufils. Les débarquements de la Côte-Nord sont minimes.

Figure 3 :
Évolution des débarquements québécois de 1989 à 2001
en quantité (tonnes) et en valeur (000 $)

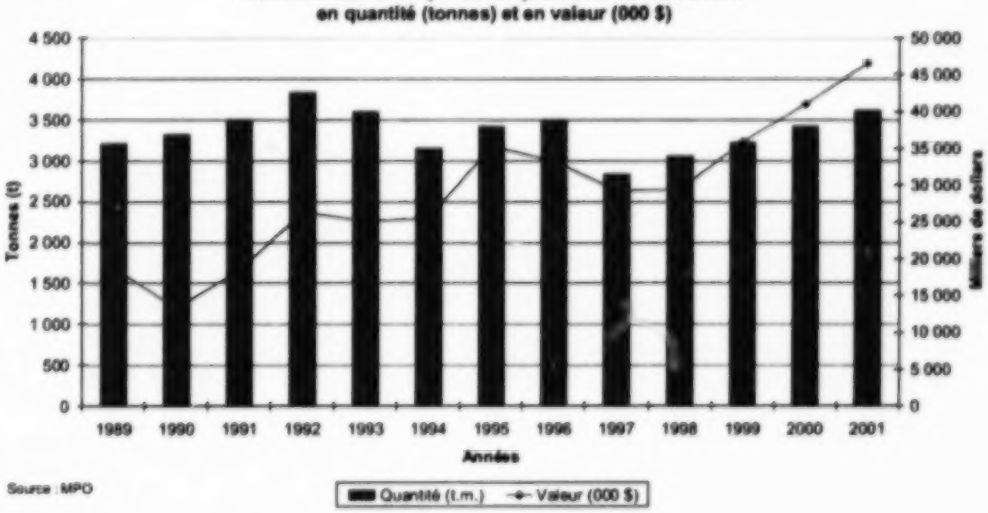

Source : MPO

Les débarquements de homard sont donc stables depuis le début des années 90 tant au Québec que dans l'Est du Canada. Cette situation est en partie attribuable aux efforts réalisés par les pêcheurs en ce qui concerne l'application et le respect des mesures de gestion de la pêche.

---

[12] Les données statistiques préliminaires indiquent que le Québec a débarqué 54 957 tonnes métriques de produits marins en 2001 pour une valeur totale au débarquement de 150 millions de dollars.

[13] Entre 56 % et 76 % des captures selon les années. La proportion est de 64 % en 2001.

2.1.3 Les débarquements des États-Unis

L'historique des débarquements américains indique une tendance à la hausse depuis le début des années 80. Ils s'établissaient à cette époque à environ 20 000 tonnes. En 2001, les débarquements américains étaient de 32 376 tonnes pour une valeur de 247 millions de dollars américains ce qui représente une diminution par rapport à 2001. Le homard est débarqué dans une dizaine d'États. Cependant, le Maine et le Massachusetts dominent les débarquements du pays avec respectivement 68 et 19 % des captures en 2001. L'annexe 3 présente des statistiques de débarquement en valeur et en quantité pour chacun des États.

Le homard est pêché à longueur d'année aux États-Unis. Le tableau 39, à l'annexe 3, permet de constater que les débarquements sont plus importants durant l'été, soit du mois de juillet au mois d'octobre. En 2001, plus de 70 % des débarquements furent réalisés durant cette période.

2.2 Les pêcheurs et la flotte du Québec

Le nombre de permis de pêche au homard délivrés au Québec par le MPO a été de 649 en 2000. Toutefois, l'analyse détaillée des débarquements québécois indique que 603 permis ont été actifs en participant aux débarquements. En 2000, ces 603 entreprises affichent un débarquement annuel moyen de 5,7 tonnes représentant une valeur de vente de 68 019 $. Il faut noter que la pêche au homard n'est pas l'activité principale pour l'ensemble de ces entreprises. Il est donc intéressant d'analyser la situation de façon plus spécifique pour les entreprises qui tirent plus de 75 % de leur revenu total de la pêche au homard. Ces entreprises qui sont considérées comme spécialisées dans la pêche au homard étaient au nombre de 521 en 2000.

Le tableau suivant présente la distribution de la valeur des débarquements de homard pour les entreprises spécialisées. La majorité des entreprises affichent une valeur des débarquements de homard se situant entre 50 000 et 100 000 $. La proportion des entreprises se situant dans cet intervalle est en progression ce qui démontre que les revenus des entreprises de pêche au homard se sont améliorés entre 1998 et 2000. En 1998, il y avait 49 % des entreprises qui obtenaient une valeur des débarquements de homard entre 50 000 $ et 100 000 $. Cette proportion a augmenté à 71 % en 1999 et à 79 % en 2000. La proportion des entreprises obtenant une valeur de débarquement de plus de 100 000 $ est également en progression. Elle est passée de 2 % à 4 % entre 1998 et 2000. Pour ce qui est de la proportion des entreprises spécialisées obtenant moins de 10 000 $ de débarquements de homard, elle demeure à 3 % durant la période étudiée.

Tableau 4
Distribution de la valeur des débarquements de homard par entreprise de pêche spécialisée, de 1998 à 2000

Valeur des débarquements de homard	1998		1999		2000	
	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%	Nombre d'entreprises	%
Moins de 10 001 $	16	3	18	3	14	3
10 001 à 25 000 $	11	2	16	3	15	3
25 001 $ à 50 000 $	215	44	106	20	56	11
50 001 $ à 100 000 $	241	49	372	71	414	79
100 001 $ et plus	8	2	13	3	22	4
Total	**491**	**100**	**525**	**100**	**521**	**100**

Source : Données du MPO, Région du Québec. Compilation de l'auteur.

Le tableau 5 présente une description de la flotte des entreprises de pêche. En tout, 604 bateaux ont été utilisés pour le débarquement des 3 413 tonnes de homard. La flottille des bateaux de 0 à 34 pieds et 11 pouces est responsable de 55 % des débarquements en 2000. Sur les 384 embarcations composant cette flottille, la fibre de verre domine pour le type de coque. La flottille des 35 à 64 pieds et 11 pouces qui est responsable du reste des captures, comprend 220 bateaux. Cette flottille est majoritairement composée de bateaux fabriqués avec une coque en fibre de verre. Les bateaux de la flotte des homardiers québécois sont âgés en moyenne de 14 ans.

Tableau 5
La flottille des bateaux pêchant le homard en 2000[1]

Longueur	Nombre	Type de coque	Débarquements (t)	Âge moyen (ans)	Jauge brute moyenne (tjb)
0 à 34 pieds et 11	384	53,5 % fibre de verre, 42 % bois, 0,5 % aluminium et 4 % n/d	1 883	13	7
35 à 64 pieds et 11	220	62 % fibre de verre, 37 % bois et 1 % n/d	1 355	15	15
Non réparti[2]	-	-	175	-	-
Total	604	-	3 413	-	-
Moyenne	-	-	-	14	10

Source : Données du MPO, Région du Québec. Compilation de l'auteur.
Note : 1- Comprend les débarquements par permis délivrés au Québec et les permis autochtones.
2- Récépissés supplémentaires

2.3 La rentabilité des homardiers

2.3.1 Situation au Québec

Le MPO a publié en 1999 deux études sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Les études sont basées sur une enquête effectuée auprès d'un échantillon de pêcheurs et elles concernent les résultats d'exploitation de 1998. Les pêcheurs de homard pêchent souvent plus d'une espèce. Pour les fins de ces études, la population des homardiers de chacune des régions a été scindée en deux flottes. Une flotte spécialisée dont la valeur des débarquements de homard représente plus de 75 % de la valeur des débarquements totaux, et une flotte diversifiée[14] dont la valeur des débarquements représente moins de 75 % de la valeur des débarquements totaux. Seulement l'information sur la flotte spécialisée a été retenue dans ce chapitre, car cette flotte est jugée plus représentative de la situation des homardiers. A titre d'information, les résultats pour la flotte diversifiée sont présentés à l'annexe 4 (tableau 41).

Les résultats des études pour la flotte spécialisée sont résumés au tableau 6. Le revenu brut moyen de l'échantillon de la Gaspésie est de 52 554 $. Il est basé sur les ventes de captures de homards (50 066 $) et celles des autres espèces (2 488 $). Les frais d'exploitation comprennent les frais variables et les frais fixes. Les frais variables correspondent aux coûts directement reliés aux opérations de pêche et ceux nécessaires pour maintenir fonctionnels les actifs de l'entreprise. Ils comprennent essentiellement les dépenses en carburant, l'achat de la boëtte et de la nourriture, les frais d'entretien et les frais d'achats d'engins de pêche. Les frais fixes sont composés des frais annuels fixes reliés aux équipements et aux installations. Les études du MPO classent les coûts de main-d'œuvre, les frais financiers, les assurances et certains autres coûts dans les frais fixes. L'annexe 4 présente de façon plus détaillée les résultats des deux études. Pour l'échantillon de la Gaspésie, les frais d'exploitation les plus importants sont la main-d'œuvre avec 44 % du total des frais. Ils sont suivis des frais de boëtte et de nourriture (21 %), des coûts d'engins de pêche (9 %), des frais de carburant, huile et graisse (8 %) et des frais financiers (7 %). L'échantillon de la Gaspésie dégage un revenu de trésorerie de 23 547 $ une fois que le total des frais d'exploitation a été soustrait des revenus de la pêche.

En ce qui concerne les Îles-de-la-Madeleine, le revenu moyen de l'échantillon est de 55 787 $. Il comprend des ventes de homard de 53 165 $ et des ventes d'autres espèces pour une somme de 2 622 $. Les frais d'exploitation les plus importants sont la main-d'œuvre avec 36 % du total. Ils sont suivis des frais de boëtte et de nourriture (19 %), des frais financiers (17 %), des coûts d'engins de pêche (9 %) et des frais de carburant, huile

[14] En plus du homard, les débarquements de la flotte diversifiée sont constitués de crabe commun, de maquereau et de hareng.

et graisse (7 %). L'échantillon des Îles dégage un revenu de trésorerie de 12 960 $. L'écart important par rapport au revenu de trésorerie de l'échantillon de la Gaspésie s'explique en partie par le fait que l'échantillon des Îles-de-la-Madeleine présente un endettement plus important. En effet, le ratio dette/actif[15], présenté au tableau 43 en annexe, est de 0,46 pour les Îles alors qu'il est de 0,31 pour la Gaspésie. Ainsi, les frais financiers de l'échantillon des Îles sont de 7 246 $ contre 2 167 $ en Gaspésie. Les autres frais d'exploitation sont également un peu plus élevés dans l'ensemble pour l'échantillon des Îles.

Tableau 6

Principaux éléments des études réalisées par le MPO en 1999
sur les résultats d'exploitation des homardiers (entreprises de pêche classées comme spécialisées[1])

	Homardiers de la Gaspésie	Homardiers des Îles-de-la-Madeleine
L'étude		
Population (nombre d'entreprises spécialisées)[1]	177	291
Échantillon	18	18
Résultats		
Revenu brut	52 554 $	55 787 $
Coûts variables	12 214 $	16 187 $
Coûts fixes	16 792 $	26 641 $
Total frais d'exploitation	29 006 $	42 828 $
Revenu de trésorerie	23 547 $	12 960 $
Le point mort		
Seuil de rentabilité	21 877 $	37 531 $

Source : MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. Octobre 1999
MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. Octobre 1999
Note 1 : Une entreprise spécialisée est une entreprise dont la valeur des débarquements de homard représente plus de 75 % de la valeur des débarquements totaux.

L'intérêt d'étudier les revenus de trésorerie d'une flotte est de pouvoir en établir le seuil de rentabilité moyen. Le seuil de rentabilité est une mesure qui permet de déterminer le niveau de débarquements nécessaires au paiement des charges fixes et variables. Ainsi, une entreprise qui est au seuil de rentabilité produit tout juste assez de revenu pour payer l'ensemble de ses frais. À ce stade, l'entreprise ne fait pas de profit mais elle ne dégage pas de perte. C'est pour cette raison que le seuil de rentabilité est également nommé le point mort dans la littérature financière.

Selon l'étude du MPO, le seuil de rentabilité pour l'échantillon de la Gaspésie est de 21 877 $. C'est donc dire qu'une entreprise moyenne a besoin de 21 877 $ de revenu pour être au point mort. Ce revenu correspond à 1 917 kg de homard en considérant que les débarquements des autres espèces sont fixes. Pour l'échantillon des Îles, le seuil de rentabilité moyen est de 37 531 $ car les frais d'exploitation sont plus élevés. Si les débarquements des autres espèces demeurent fixes, ce seuil équivaut à des

[15] Le ratio dette/actif mesure le niveau d'endettement d'une entreprise. Il est calculé en divisant le total des dettes par le total des actifs. Un ratio de 0,31 signifie que la dette représente 31 % des actifs.

débarquements de homard de 3 620 kg. Le détail des calculs du seuil de rentabilité est présenté à l'annexe 4.

Il est intéressant de comparer le seuil de rentabilité de la Gaspésie (21 877 $) et celui des Îles (37 531 $) avec les résultats du tableau 4 de la section précédente. L'examen de ce tableau permet de constater que 29 entreprises sur 521 avaient moins de 25 000 $ de revenu provenant des débarquements de homard en 2000 alors que 85 entreprises sur 521 avaient moins de 50 000 $ de revenu. Si on pose comme hypothèse que les seuils de l'étude de 1998 n'ont pas changé, plusieurs de ces entreprises seraient sous le point mort en 2000 à moins de pouvoir compter sur des revenus provenant des débarquements des autres espèces. Dans les faits, les seuils ont sûrement été modifiés depuis 1998 car le prix au débarquement du homard est en augmentation et la structure des coûts d'exploitation a changé (inflation, augmentation du prix du carburant, etc.). Cette comparaison est donc réalisée à titre indicatif. Il faudrait disposer de données de trésorerie plus récentes pour évaluer avec précision le nombre d'entreprises de pêche potentiellement sous le seuil de rentabilité en 2000.

Tableau 7

Analyse de sensibilité du seuil de rentabilité suite à un changement dans le prix du homard. Homardiers des Îles-de-la-Madeleine 1998, flotte spécialisée

	Prix moyen de 1998 – 10%	**Prix moyen de 1998**	**Prix moyen de 1998 + 10 %**	**Prix moyen de 1998 + 31,5 % (= prix moyen 2001)**
Prix moyen du homard	8,68 $/kg	9,64 $/kg	10,61 $/kg	12,68 $/kg
Coûts fixes (CF)	26 641 $	26 641 $	26 641 $	26 641 $
Coûts variables (CV)	16 187 $	16 187 $	16 187 $	16 187 $
CV / valeur des débarquements	0,32	0,29	0,26	0,22
Marge unitaire avant charges fixes	0,68	0,71	0,74	0,78
Seuil de rentabilité	39 178 $	37 531 $	36 242 $	34 155 $
Sensibilité en % par rapport au seuil	+ 4,4 %	N/A	- 3,4 %	- 9 %
Débarquement de homard nécessaire à l'atteinte du seuil	4 212 kg	3 620 kg	3 170 kg	2 487 kg
Variation en %	+ 16,3 %	N/A	- 12,4 %	- 31,3 %

Adapté de : MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. Octobre 1999
MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. Octobre 1999

L'analyse de sensibilité permet d'étudier l'impact du changement d'une variable lorsque l'ensemble des autres variables demeure constant. Le tableau 7 présente l'effet du changement dans le prix du homard sur le seuil de rentabilité pour l'échantillon des Îles-de-la-Madeleine. Une hausse du prix fait augmenter la valeur des débarquements. Puisque les coûts demeurent constants, le seuil pour rentabiliser l'entreprise devient moins élevé et la quantité de homard débarquée nécessaire pour atteindre le point mort est moins importante. Une augmentation du prix du homard de 10 % fait en sorte que le seuil de rentabilité descend de 3,4 %. La quantité de homard nécessaire pour atteindre ce nouveau seuil diminue de 12,4 %. A l'inverse, une diminution du prix du homard de 10 % fait en sorte que le seuil de rentabilité est augmenté de 4,4 %. A ce moment, il faut

que les quantités de homard débarquées soit de 16,3 % plus élevées pour atteindre le seuil de rentabilité.

Une augmentation du prix du homard de 31,5 % est présentée à titre indicatif au tableau 7. Cette hausse correspond au prix moyen obtenu aux Îles en 2001. Avec le prix de 2001, la quantité de homard nécessaire à l'atteinte du seuil n'est plus que de 2 487 kg. Cependant, il faut garder à l'esprit que la structure de coûts utilisée correspond à un échantillon de 1998. Le seuil de rentabilité véritable en 2001 serait probablement différent.

2.3.2 Région du Golfe

Des études sur les revenus de trésorerie, similaires à celles réalisées en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ont été effectuées pour la région du golfe du Saint-Laurent. Cette région est constituée, pour le homard, des divisions de gestion 23 à 27[16]. Les études concernent 4 divisions, soient la zone 23 (Nouveau Brunswick : Baie des Chaleurs à Baie Ste-Anne), la zone 24 (nord de l'Île-du-Prince-Édouard), la zone 25 (sud-est du Nouveau-Brunswick, l'ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et le district 45 - Nouvelle-Écosse) et la zone 26A (sud de l'Île-du-Prince-Édouard et la côte Northumberland de la Nouvelle-Écosse).

Les études de la région du Golfe portent sur l'année 1998 ce qui rend possible la comparaison des résultats présentée au tableau suivant. Les revenus totaux des 6 secteurs de pêcheurs sont similaires pour l'ensemble des échantillons (50 à 60 000 $) à l'exception de l'échantillon de la zone 24 qui se démarque avec un revenu total beaucoup plus important à 85 650 $. L'échantillon des Îles-de-la-Madeleine affiche les frais d'exploitation totaux les plus élevés avec 42 828 $. L'échantillon de la zone 24 présente le revenu de trésorerie le plus important avec 49 099 $ alors que celui des Îles-de-la-Madeleine obtient le résultat le plus faible à 12 960 $. Le revenu de trésorerie de l'échantillon de la Gaspésie est plus élevé que celui des zones 23 et 25.

[16] Voir la figure 1 pour plus de détails

Tableau 8
Les homardiers du Québec et du golfe du Saint-Laurent, quelques éléments de comparaison

	Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine	Zone 23	Zone 24	Zone 25[1]	Zone 26A[1]
Les résultats						
Revenus totaux	52 554	55 787	56 877	85 650	47 985	59 463
Frais d'exploitation totaux	29 006	42 828	40 196	36 551	32 232	32 726
Revenus de trésorerie	23 547	12 960	16 680	49 099	15 754	26 737
Les principaux coûts						
Main-d'œuvre	12 851	**15 458**	14 997	13 485	11 040	10 666
Frais financiers	2 167	7 246	6 896	**8 454**	6 214	5 304
Coûts variables divers	6 076	**7 976**	5 499	4 905	5 515	5 388
Coûts d'engin de pêche	2 649	**3 802**	3 560	2 891	2 151	3 138
Carburant, huile et graisse	2 358	2 981	**3 411**	2 155	2 599	2 642
Entretien	1 131	1 427	**2 443**	1 527	1 651	2 361

Adapté : MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. Octobre 1999.
MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. Octobre 1999.
MPO Région du Golfe. Profil de la pêche commerciale du homard. Novembre 2001.
Note 1 : Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas participé à cette étude.

Le tableau 8 présente les principaux coûts des entreprises de pêche afin de comparer ensemble les 6 échantillons. Cette comparaison permet d'expliquer pourquoi l'échantillon des Îles affiche les frais d'exploitation les plus élevés. Les coût de la main-d'œuvre, pour les frais variables divers (boëtte et nourriture) et pour les engins de pêche sont plus élevés dans l'échantillon des Îles-de-la-Madeleine que pour ceux des autres régions. De plus, les coûts en frais financier et en carburant sont les deuxièmes en importance pour l'ensemble du groupe. Il sera intéressant de comparer les résultats des prochaines études sur les revenus de trésorerie afin de voir si la situation de la région des Îles-de-la-Madeleine est encore la même.

CHAPITRE 3 : LA TRANSFORMATION

FAITS SAILLANTS

- Le homard est une espèce désignée au titre de la *Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins*. Une usine qui désire transformer du homard pour des fins de vente en gros et ce, à partir d'approvisionnement direct des pêcheurs doit détenir un permis de transformation du MAPAQ avec une autorisation pour le homard.

- A la fin de décembre 2001, 15 permis catégorie FC (frais, congelé) étaient en vigueur permettant à leurs détenteurs de transformer le homard en s'approvisionnant directement des pêcheurs.

- La production de l'ensemble des usines s'établissait à 3 100 tonnes de produits en 2000 pour une valeur de 47 millions de dollars. Les expéditions des entreprises sont en hausse depuis 1997 tant en valeur qu'en quantité. La valeur de la production a connu une augmentation de 42 % de 1997 à 2000.

- La région des Îles-de-la-Madeleine est la première en importance avec une production d'une valeur de plus de 30 millions de dollars en 2000 ce qui représente 65 % de la production du Québec.

- Au cours des dernières années, entre 73 % et 85 % de la production de homard du Québec a été commercialisée à l'état vivant. Les produits transformés sont principalement le homard cuit et réfrigéré, le homard congelé entier et les autres produits congelés (principalement les queues).

3. LA TRANSFORMATION

3.1 Le permis

Dans les régions maritimes du Québec, la transformation des produits marins dépend essentiellement d'approvisionnements provenant de l'exploitation réglementée, par le gouvernement fédéral, d'une ressource commune renouvelable. Une des orientations stratégiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation consiste à créer un environnement qui soit propice à une utilisation optimale de la ressource halieutique disponible dans une perspective de développement ordonné et durable du secteur de la transformation. Ces impératifs de développement régional conduisent le Ministère à réserver en priorité dans leurs régions d'origine, voire parfois en exclusivité, la transformation des produits marins pêchés et débarqués au Québec. En vertu des articles 10 et 11 de la *Loi sur les produits alimentaires* (L.R.Q., c. P-29) le pouvoir de délivrer un permis permettant de transformer un produit marin est confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui peut aussi en refuser la délivrance ou imposer, à la délivrance ou au renouvellement, toute condition ou restriction sur la base de la règle de l'intérêt public.

Le Ministre a choisi de préciser les modalités d'application de la règle de l'intérêt public et de définir les facteurs d'ordre socio-économique dans une politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis. Ainsi, le 1er avril 1996, entrait en vigueur la *Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins.* Cette politique demeure à ce jour, le document de référence sur lequel s'appuie le comité d'étude[17] pour procéder aux analyses des demandes de permis et faire ses recommandations au Ministre.

La politique ministérielle de délivrance des permis introduit le concept d'espèces désignées que sont le homard, le crabe des neiges, la crevette nordique et les poissons de fond (sauf les aiguillats et les raies). Seules ces espèces désignées peuvent faire l'objet de conditions ou restrictions au permis. Le processus visant l'ajout d'un permis pour transformer le homard est plus exigeant que celui d'une espèce non désignée. Il comprend une analyse portant sur la pertinence d'accroître la capacité de transformation en régions maritimes. Une recommandation favorable à cet égard, produite par le comité d'étude, conduit le Ministère à laisser connaître ouvertement son intention par un appel public invitant les promoteurs à présenter un projet pour la transformation de l'espèce visée.

Une usine qui désire transformer du homard pour fins de vente en gros doit détenir un permis de transformation du MAPAQ. Si l'approvisionnement provient directement des pêcheurs, le permis doit contenir une condition à cet effet. Cependant, il n'est pas nécessaire de détenir un permis pour acheter du homard des pêcheurs s'il est revendu

[17] Le comité d'étude des demandes de permis est composé majoritairement de représentants des régions qui proviennent à parts égales du milieu socio-économique et de l'industrie.

sans transformation. En effet, les normes minimales[18] de transformation pour cette espèce sont que le homard soit cuit ou qu'il soit congelé, lorsque non commercialisé vivant. Il y a donc deux (2) types d'entreprises qui peuvent acheter le homard directement des pêcheurs :

- Les usines détentrices d'un permis du MAPAQ avec autorisation de transformer le homard et d'en revendre les produits sur le marché de gros.

- Les autres acheteurs comme les poissonneries, les usines détentrices d'un permis du MAPAQ sans autorisation de transformer le homard et les détenteurs de permis d'acquéreur. Ces acheteurs peuvent se procurer du homard à la condition de le revendre vivant sur le marché de gros ou de détail.

Les poissonneries peuvent transformer le homard (cuisson, extraction de chair, etc.) mais elles sont alors limitées au marché de détail uniquement.

3.2 Les principales entreprises de transformation du Québec

Fin décembre 2001, il y avait 15 permis catégorie FC (frais, congelé) en vigueur permettant à leurs détenteurs de transformer le homard en s'approvisionnant directement des pêcheurs. La localisation des détenteurs de permis est la suivante : 6 permis sont délivrés à des entreprises des Îles-de-la-Madeleine, 4 à des entreprises de la Gaspésie, 4 à des entreprises de la Côte-Nord et 1 à une entreprise du Bas-Saint-Laurent.

Les plus importantes usines de transformation du homard sont situées aux Îles-de-la-Madeleine. En 2000, quatre entreprises de cette région, soient Les Pêcheries Gros-Cap, Pêcheries Norpro 2000 ltée, Madelimer et Poisson frais des îles présentaient environ 42 % des expéditions de homard du Québec en valeur. Les tableaux 46 et 47 de l'annexe 5 présentent de l'information sur les principales entreprises des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie qui sont engagées dans la transformation du homard ainsi que la commercialisation du homard vivant.

3.3 Les expéditions des usines

La production de l'ensemble des entreprises s'établissait à 3 100 tonnes de produits en 2000 pour une valeur de 47 millions de dollars. La figure 4 permet de constater que les expéditions des entreprises sont en hausse depuis 1997 tant en valeur qu'en quantité. La production de 1997 s'établissait à 2 494 tonnes de produits du homard ayant une valeur totale de 33 millions de dollars. La valeur de la production a donc connu une augmentation de 42 % depuis 1997.

[18] Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marin [T-11.01 r.1]

Figure 4 :
Homard - Évolution de la production des usines tout produits confondus, en quantité et en valeur

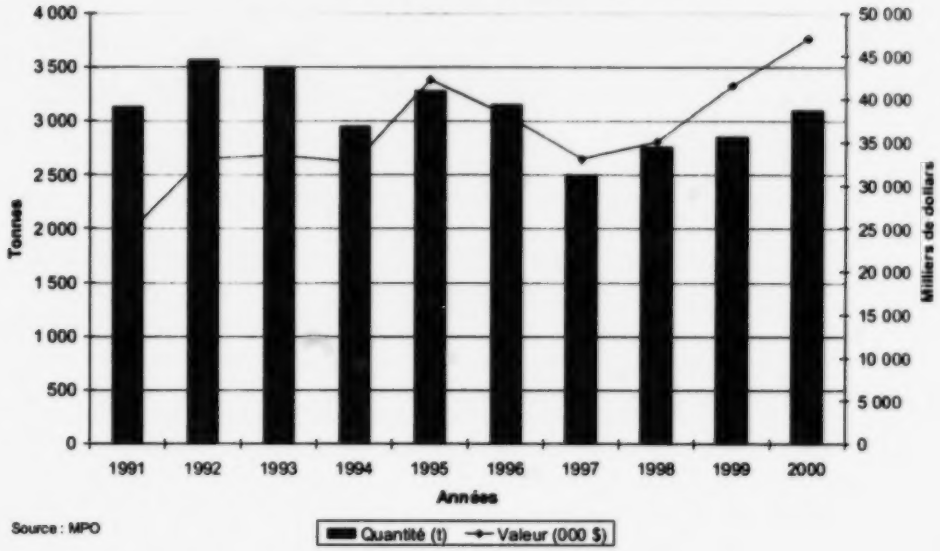

Source : MPO

Le tableau suivant présente la production des entreprises de transformation en valeur, entre 1996 et 2000, par région maritime. La région des Îles est la première en importance avec une valeur de production de plus de 30 millions de dollars en 2000 ce qui représente 65 % de la production du Québec. La Gaspésie est la deuxième région en importance avec 33 % de la valeur de la production totale, suivie de la Côte-Nord avec 2 %.

Tableau 9

Production par région des entreprises de transformation du homard en valeur (milliers de dollars) et importance de la région en termes de proportion

	1996	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**
Côte-Nord	862	732	652	948	1 052
Gaspésie et Bas-Saint-Laurent	12 562	9 011	12 311	14 886	15 665
Îles-de-la-Madeleine	24 711	23 329	22 135	25 755	30 356
Total	**38 135**	**33 073**	**35 098**	**41 589**	**47 073**
Proportion Côte-Nord	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Proportion Gaspésie et Bas-Saint-Laurent	33 %	28 %	35 %	36 %	33 %
Proportion Îles-de-la-Madeleine	65 %	70 %	63 %	62 %	65 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Source : MPO Région du Québec

3.4 Les produits du homard

Le homard peut être transformé en différents produits. En plus de l'état vivant, le homard se retrouve sur les marchés en produit entier congelé et cuit (popsicle[19], au CO2, etc.), entier cuit réfrigéré, en chair congelée, en chair réfrigérée, en queue congelée, en pinces congelées, en demi-coquille, en conserve stérilisée, en conserve froide (*cold pack*), en soupe et bisque, en pâte de homard[20], en tomalli[21], en mousse et tartinade, etc. Le taux de rendement en chair d'un homard est en moyenne de 25 %.

Au Québec, les produits transformés du homard représentent un faible pourcentage en valeur des expéditions des usines. En effet, le tableau 10 permet de constater que le homard commercialisé vivant représente, selon les années, entre 73 et 85 % de la valeur totale de la production de homard des entreprises de transformation.

Les usines du Québec réalisent tout de même des produits transformés. Cette production est concentrée aux Îles-de-la-Madeleine. Les principaux produits sont le homard cuit et réfrigéré, le homard congelé entier et les autres produits congelés (principalement les queues). Certaines entreprises, comme Pêcheries Gros-Cap et Madelimer réalisent une petite production de produits à valeur ajoutée tels que le tomalli, la conserve stérilisée et les tartinades.

Tableau 10
Produits réalisés par les entreprises de transformation du homard du Québec maritime en quantité (tonnes) et en valeur (milliers de dollars)

	1997		1998		1999		2000	
	t	000 $	t	000 $	T	000 $	t	000 $
Frais, vivant	2 000	25 005	2 458	29 680	2 251	30 550	2 726	39 427
Frais, cuit	295	4 337	94	1 166	290	4 320	265	4 433
Frais, autres	13	192	6	6	4	8	1	3
Congelé, chair	20	578	19	557	30	993	36	1 638
Congelé, entier	109	1 770	149	2 498	238	4 050	15	284
Congelé, autres	19	656	25	902	30	1 246	47	847
Conserves, *Cold pack*	7	194	3	159	6	186	5	253
Conserves, autres	30	341	5	129	8	235	4	188
Total	**2 494**	**33 073**	**2 760**	**35 098**	**2 856**	**41 589**	**3 100**	**47 073**
Proportion vivant		**76 %**		**85 %**		**73 %**		**84 %**

Source : MPO Région du Québec

[19] Congelé individuellement dans un sac rempli de saumure.
[20] La pâte de homard est fabriquée avec la chair des petites pattes, la chair du corps, le foie, les oeufs et la chair provenant de pièces brisées. Le mélange est haché finement et parfois épicé.
[21] Le tomalli est fabriqué avec les mêmes ingrédients que la pâte, mais le mélange n'est pas haché et il est sans épice.

Le petit homard qui mesure moins de 3 ¼ pouces (82,5 mm) de longueur de céphalothorax (catégorie *canner*) est généralement destiné à la transformation. Il peut être aussi commercialisé vivant comme produit d'appel dans les marchés d'alimentation. Le homard plus gros (catégorie *market*) est presque toujours commercialisé vivant à moins qu'il présente des défauts comme la perte d'une pince.

3.5 La transformation dans la région du Golfe

La région du Golfe comprend l'Île-du-Prince-Édouard, l'est du Nouveau-Brunswick et le nord-ouest de la Nouvelle-Écosse. Selon un sondage réalisé à l'automne 2000, cette région comptait 71 usines transformant le homard en 2000, dont 34 situées au Nouveau-Brunswick[22]. La plupart de ces entreprises transforment également d'autres espèces. Le nombre de travailleurs d'usine engagés dans l'exploitation du homard est de 5 210. Ce nombre comprend les employés à temps plein ainsi que ceux qui travaillent seulement pour une période de quelques semaines.

Le homard transformé dans la région du Golfe est vendu sous différentes formes dont le homard entier congelé, la chair congelée et la chair en conserve. La valeur de l'ensemble de la production de homard des usines de la région était de 429 millions de dollars en 1997[23]. Une proportion de 78,2 % de cette production a été vendue congelée alors que les proportions du frais et de la conserve sont respectivement de 21,6 % et de 0,2 %. La production de l'est du Nouveau-Brunswick est la plus importante. En termes de valeur, elle atteignait 310,5 millions de dollars en 1997. La valeur de la production de l'Île-du-Prince-Édouard était à la même époque de 91,8 millions de dollars alors que celle du nord-ouest de la Nouvelle-Écosse s'établissait à 27,2 millions. L'annexe 5 présente de façon plus détaillée les principaux produits du homard en valeur et en quantité. La production de homard frais domine en Nouvelle-Écosse car une bonne partie de la production est exportée aux États-Unis sur le marché du homard vivant. La transformation du homard est importante au Nouveau-Brunswick et cette province importe du homard des autres provinces et des États-Unis pour compléter l'approvisionnement de son industrie.

---

[22] MPO Région du Golfe. Profil de la pêche commerciale du homard. Novembre 2001

[23] *Ibid.*

CHAPITRE 4 : LES MARCHÉS

FAITS SAILLANTS

- La consommation des crustacés et des mollusques est en progression au Canada. De 1994 à 2000, cette consommation est passée de 1,47 à 2,33 kilogrammes comestibles par habitant.

- Il n'existe pas d'étude récente sur la consommation du homard au Québec. Elle était évaluée à 0,09 kg de poids comestible par habitant en 1990, soit 0,06 kg de produit frais et 0,03 kg de produit congelé.

- Malgré qu'il soit le plus important producteur de homard américain au monde, le Canada en importe des quantités appréciables, essentiellement des États-Unis. Les importations canadiennes représentaient 190,8 millions de dollars en 2001 alors que celles du Québec atteignaient 4,2 millions de dollars.

- Les exportations canadiennes de homard ont connu une importante augmentation depuis 1997. En effet, elles sont passées de 592,6 millions à 953,7 millions de dollars en 2001. Pour ce qui est des exportations de homard du Québec, elles se chiffraient à 11,8 millions de dollars en 2001.

- Le plus important produit exporté par le Québec est le homard vivant avec 559 tonnes en 2001 ce qui représente une valeur de 9,2 millions de dollars.

- Selon les années, entre 73 % et 85 % du homard canadien en valeur est exporté vers les États-Unis ce qui fait de ce pays le plus important marché étranger pour le Canada. En 2001, les exportations du Canada vers les États-Unis atteignaient 807 millions de dollars. Le homard du Canada est également exporté dans plusieurs autres pays. En 2001, les plus importants marchés en termes de valeur monétaire étaient dans l'ordre le Japon, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, Hong Kong, la Corée du Sud, la Suède et les Pays-Bas.

- Les États-Unis sont le plus important marché étranger pour le Québec. Ce pays absorbe selon les années entre 82 % et 94 % des exportations québécoises de homard en valeur. En 2001, les exportations totales de homard du Québec vers les États-Unis représentaient 9,6 millions de dollars.

- Outre les États-Unis, le Québec a exporté en 2001 pour 2,2 millions de dollars de homard vers d'autres pays, notamment le Japon, la Corée du Sud, la Norvège, la Belgique, la France et les Pays-Bas.

4. LES MARCHÉS

Deux espèces de homard sont récoltées à des fins commerciales dans le monde. Il s'agit du homard américain (*Homarus americanus*) et du homard européen (*Homarus gammarus*). Différentes espèces de langoustes sont également exploitées. Les plus importantes sont *Panulirus spp.* (spiny lobster) et *Jasus spp.* (rock lobster). La littérature commerciale et les statistiques officielles de divers pays utilisent souvent le terme générique de homard pour désigner l'ensemble de ces espèces. La prudence est donc de mise lorsque l'on procède à une analyse spécifique de la situation du homard américain.

4.1 Le marché intérieur

4.1.1 Le marché canadien

La consommation totale des poissons et fruits de mer au pays est estimée à 22,2 kg[24] en poids vif par habitant pour la période 1995-1997. En poids comestible, la consommation apparente des poissons et fruits de mer au Canada atteignait de 9,32 kg par habitant en 2000.[25] La figure 5 montre que cette consommation varie selon les années entre 8 et 10 kg par en habitant. Les données permettent d'isoler la consommation des fruits de mer uniquement qui représentait 2,37 kg comestible par habitant en 2000. Cette consommation est en progression constante depuis 1994 où elle était alors de 1,47 kg par personne. Le niveau de détail des données de statistique Canada ne permet pas de

Figure 5 :
Évolution de la consommation apparente des poissons et fruits de mer par habitant

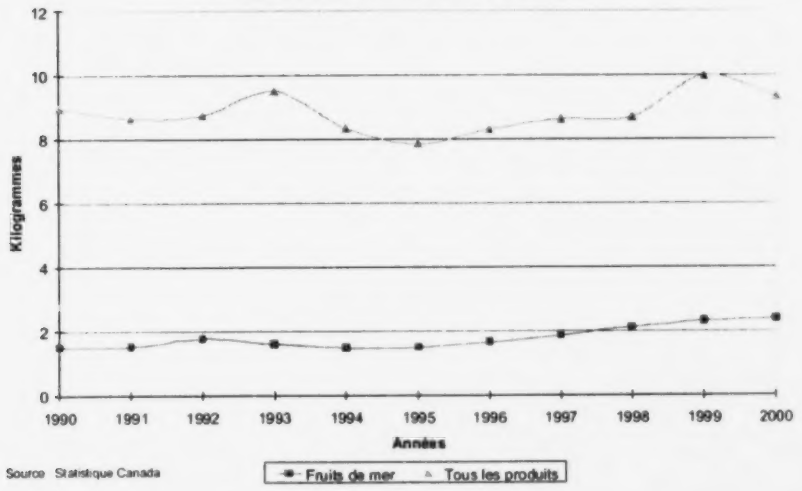

Source : Statistique Canada

[24] Fisheries of the United States 2000. U.S. Department of Commerce. NMFS. Août 2001

connaître la situation exacte de la consommation du homard sur le marché canadien. Il est toutefois possible de conclure que la consommation des crustacés et des mollusques est en croissance au pays.

Le Canada est le plus gros producteur de homard américain au monde. Une quantité importante de sa production est exportée à l'étranger et il importe également du homard des États-Unis. La taille du marché canadien du homard n'est pas connue avec exactitude. Un rapport[26] du département de l'agriculture des États-Unis a procédé à une estimation en utilisant une méthode qui consiste à soustraire les exportations de la production pour ensuite ajouter les importations. Selon ce calcul, la consommation intérieure canadienne de homard serait d'environ 14 000 tonnes de produits en 2000.

Les Canadiens ne consomment pas des quantités élevées de poisson, en comparaison avec les Asiatiques et les habitants de certains pays d'Europe. Cependant, comme dans la plupart des pays industrialisés, les consommateurs canadiens ont tendance à modifier de plus en plus leurs habitudes alimentaires. Ils sont sensibles aux arguments touchant la santé et la bonne réputation des produits marins qui sont riches en oligoéléments et moins gras que la viande, ce qui tend à soutenir la demande sur le marché canadien.[27] La consommation se répartit en deux grands types de marché, soit la consommation à la maison et la consommation hors foyer. La restauration représente environ 27 % de la consommation totale de produits marins au pays.[28]

Bien qu'il ne soit pas étranger à la tendance à consommer des aliments santé, le homard est d'abord et avant tout positionné comme un produit de luxe, consommé lors d'occasions spéciales. Tel que mentionné à la section 3.4, le homard est commercialisé sous diverses formes sur le marché canadien. Ces produits vont du homard vivant qui est cuit dans les restaurants haut de gamme au produit en conserve qui est distribué dans les grandes chaînes alimentaires.

4.1.2 Les importations

Malgré que le Canada soit le plus important producteur de homard américain, il en importe une quantité appréciable des États-Unis. Le tableau 11 présente les importations québécoises et canadiennes de homard. La valeur des importations canadiennes atteignait près de 191 millions de dollars en 2001. Le homard vivant est le produit le plus important avec 16 000 tonnes de produits correspondant à une valeur de 182 millions. Les importations canadiennes sont majoritairement destinées à l'industrie de la

---

[25] Statistique Canada. Consommation des aliments au Canada – 2000. N° 32-230 au catalogue. Novembre 2001

[26] U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE. Canada Fishery Products Annual 2001. Foreign Agricultural Service. Gain Report. Octobre 2001

[27] Maurice Beaudin. La valorisation des produits de la mer dans l'Est canadien. Institut Canadien de Recherche sur le Développement Régional. 2001.

[28] *Ibid.*

transformation du homard du Nouveau-Brunswick.[29] Elles proviennent de la Nouvelle-Angleterre.

Les importations de homard au Québec sont stables avec une valeur d'environ 4 millions de dollars par année. Comme dans le cas du Canada, les importations sont essentiellement constituées de homard vivant en provenance des États-Unis. En 2001, le Québec a importé des États-Unis 278 tonnes de homard vivant ce qui représente une valeur de 3,7 millions de dollars. Les tableaux 58 et 59 de l'annexe 6 présentent le détail des produits importés pour le Québec et le Canada.

Tableau 11
Importations de homard enregistrées au Québec et au Canada
en valeur (milliers de dollars) de 1997 à 2001

	1997	1998	1999	2000	2001
Importations enregistrées au Québec	3 673	3 791	4 460	4 105	4 148
Importations enregistrées au Canada	126 260	106 260	188 415	197 557	190 819

Source : Statistique Canada

4.1.3 Le marché québécois

Le marché québécois représente l'un des plus importants marchés intérieurs de produits marins de l'Est du Canada. Les produits surgelés constituent près de 60 % des achats, alors que les conserves et les poissons et fruits de mer frais représentent respectivement une proportion de 20 % des achats.[30] La part des produits salés, fumés ou marinés atteint près de 1 %.

Il n'existe pas d'étude récente sur la consommation des poissons et fruits de mer au Québec. Selon une publication sur les dépenses alimentaires de Statistique Canada[31], les ménages québécois ont consommé environ 16,4 kilogrammes de produits aquatiques en 1996 dont 3,8 kilos de crustacés. Cette étude est toutefois limitée car elle ne comprend pas les repas pris au restaurant. Pour obtenir un indicateur plus complet de la consommation des produits marins au Québec, un cabinet de consultant a réalisé un sondage auprès du public. Le résultat de l'enquête[32] est que les Québécois prennent 4,5 repas comprenant des produits aquatiques par mois. Un de ces repas est pris au restaurant alors que les 3,5 autres sont consommés à la maison.

[29] *Ibid.*
[30] *Ibid.*
[31] Statistique Canada. Les dépenses alimentaires des familles au Canada en 1996.
[32] Dufresne Dumas Mizoguchi Associés. Étude de marché. Problématique de mise en marché des produits aquatiques québécois sur le marché intérieur. Rapport de synthèse. Janvier 1999.

Qu'en est-il de la consommation du homard ? Une étude[33] publiée en 1992 estimait que la consommation apparente des poissons et fruits par personne au Québec était de 7,08 kg en poids comestible par habitant en 1990. La méthodologie utilisée comprenait une estimation des achats interprovinciaux après consultation auprès des grossistes. En effet, la difficulté d'obtenir des informations sur la taille du marché québécois repose sur le fait qu'il n'existe pas de données officielles sur le commerce entre les provinces. L'étude estimait que la consommation de homard par habitant était de 0,09 kg en poids comestible (0,49 kg en poids brut). Cette consommation était évaluée à 0,06 kg en poids comestible de produit frais et 0,03 kg en poids comestible de produit congelé.

4.2 Les marchés extérieurs

4.2.1 Les exportations

Le homard capturé au Canada qui n'est pas commercialisé sur le marché intérieur est exporté. En 2001, les exportations canadiennes de produits du homard atteignaient près de 954 millions de dollars. Le produit exporté le plus important est le homard vivant. En effet, le Canada a exporté 27 263 tonnes de homard vivant en 2001 ce qui représente une valeur de près de 463 millions de dollars. L'annexe 6 comprend des tableaux qui donnent plus de détails sur les produits du homard exportés par le Canada et le Québec ainsi que leurs destinations.

Le Québec exporte pour 8 à 9 millions de dollars de produits du homard par année. En 2001, les exportations ont progressé pour atteindre une valeur de près de 12 millions par année. Le produit le plus important est le homard vivant avec 559 tonnes en 2001. Le Québec semble exporter de plus en plus le homard sous cette forme. En effet, la proportion de ce produit dans les exportations totales est passée de 65 % à 71 % de 1998 à 1999 et de 71 % à 86 % de 1999 à 2000. Le volume des exportations de homard du Québec est bas si on le compare à la quantité qui est produite. Ceci laisse supposer qu'une bonne partie du homard du Québec est commercialisée sur les marchés québécois et canadiens.

Tableau 12
Exportations de homard enregistrées au Québec et au Canada
en valeur (milliers de dollars) de 1997 à 2001

	1997	1998	1999	2000	2001
Exportations de homard enregistrées au Québec	9 513	8 132	8 184	7 785	11 775
Exportations de homard enregistrées au Canada	592 562	609 736	792 725	896 812	953 700

Source : Statistique Canada

[33] J. Bourdages et H. Gaulin. Consommation apparente de poissons et fruits de mer par personne au Québec. MPO. 1992.

4.2.2 Le marché américain

La consommation des poissons et fruits de mer aux États-Unis est de 20.9 kg[34] en poids vif par habitant ce qui est moins élevé que la consommation canadienne. Malgré cela, les États-Unis représentent un vaste marché pour les produits marins en raison de leur population qui est d'ailleurs en croissance. La demande est en progression aux États-Unis et ce pays doit importer de grandes quantités de produits marins malgré qu'il soit parmi les plus grands producteurs au monde. La consommation des poissons et fruits de mer s'établit à près de 50 milliards de dollars dont environ les deux tiers dans le secteur de la restauration alors que le tiers est vendu au détail par les chaînes d'alimentation et les marchés de poisson.[35]

Le marché des États-Unis absorbe une partie importante de la production halieutique canadienne ce qui en fait le plus important partenaire commercial du Canada pour les produits marins. Cette situation s'explique d'abord par la proximité des deux pays et ensuite parce que les échanges commerciaux sont facilités par l'ALENA. La demande pour les produits marins du Canada est également en progression car la conjoncture économique américaine est favorable. De plus, les produits canadiens ont un avantage comparatif grâce à l'appréciation de la devise américaine. La Nouvelle-Angleterre est le marché le plus important pour les produits marins de l'Est du Canada.

La taille du marché américain du homard est estimée à 124 419 milliers de livres (56 400 tonnes) en 2000. Le tableau 13 permet de voir que ce marché est en progression depuis 1995. Les restaurateurs, les détaillants spécialisés et les supermarchés préfèrent généralement le homard vivant de 1 à 1 ½ livre.[36] La taille est un élément important pour les restaurateurs. En effet, ces derniers ne peuvent pas se permettre de modifier constamment le prix du homard sur leur menu. Les établissements de détail achètent le homard plus gros. Le homard est un produit en demande sur le marché américain et cette demande atteint son maximum lors d'événements spéciaux tel que la fête des Mères et les célébrations du 4 juillet.

---

[34] Fisheries of the United States 2000. U.S. Department of Commerce. NMFS. Août 2001

[35] Maurice Beaudin. La valorisation des produits de la mer dans l'Est canadien. Institut Canadien de Recherche sur le Développement Régional. 2001

[36] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH. 1995

Tableau 13
Approvisionnement du marché des États-Unis en homard américain en quantité (milliers de livres), équivalent poids vif de 1991 à 2000

	Débarquements américains	Importations[1]	Total	Exportations[2]	Approvisionnement total
1991	63 337	65 381	128 718	21 485	107 233
1992	55 841	59 335	115 176	20 332	94 844
1993	56 513	55 570	112 083	20 354	91 729
1994	66 416	65 949	132 365	31 646	100 719
1995	66 406	62 923	129 329	35 587	93 742
1996	71 641	65 379	137 020	39 919	97 101
1997	83 921	73 033	156 954	45 262	111 692
1998	79 642	73 601	153 243	42 874	110 369
1999	87 469	90 830	178 299	56 755	121 544
2000	83 180	105 695	188 875	64 456	124 419

Source : Fisheries of the United States 2000. U.S. Department of Commerce. NMFS. Août 2001.
Note 1 : Seulement les importations du Canada et de Saint-Pierre et Miquelon sont considérées et elles ont été converties en poids vif.
Note 2 : Les données sont converties en poids vif en utilisant l'équivalent 1,00 pour entier, 4,00 pour la chair et 4,50 pour la conserve.

Selon les années, entre 73 % et 85 % du homard canadien en valeur est exporté vers les États-Unis ce qui fait de ce pays le plus important marché étranger pour le Canada. En 2001, les exportations du Canada vers les États-Unis atteignaient 807 millions de dollars. Les États-Unis sont également le plus important marché étranger pour le Québec. Ce pays absorbe selon les années entre 82 % et 94 % des exportations québécoises de homard en valeur. En 2001, les exportations du Québec vers les États-Unis représentaient 9,6 millions de dollars.

Tableau 14
Importations de homard du Canada et du Québec (*Homarus spp.*) par les États-Unis en 2001

Produits	Canada[1]		Québec	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	4 435	152 190	4	102
Homard congelé	7 672	274 673	35	398
Homard vivant	22 364	380 353	549	9 117
Autres	4	94	0	0
Total	**34 475**	**807 309**	**588**	**9 617**

Source : Statistique Canada
Note 1 : Incluant le Québec

4.2.3 *Les marchés des autres pays*

En plus du Canada et des États-Unis, plusieurs pays recherchent les homards et les langoustes. Cette section présente le marché des principaux pays importateurs de homards canadiens. En 2001, les plus importants marchés en termes de valeur monétaire étaient dans l'ordre le Japon, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, Hong Kong, la Corée du Sud, la Suède et les Pays-Bas. Le Québec a exporté en 2001 pour 2,2 millions de dollars de homard vers d'autres pays que les États-Unis. Ces marchés sont le Japon, la Corée du Sud, la Norvège, la Belgique, la France et les Pays-Bas. Le tableau 53 de l'annexe 6 permet de constater que la destination des exportations du Québec est variable d'une année à l'autre.

Japon

Les pêcheurs japonais capturent une langouste indigène dans les eaux japonaises qui se vend très cher sur le marché. La demande japonaise pour la langoustes et le homard est considérable. Cependant, la langouste d'eaux chaudes est le produit le plus recherché. En effet, le marché japonais considère la langouste comme un produit supérieur au homard pour sa saveur et pour son mode de préparation qui consiste à congeler la langouste à l'état cru[37]. Ainsi, les acheteurs japonais trouvent que la chair de homard congelé est moins tendre et moins savoureuse que celle de la langouste. La langouste obtient un prix supérieur au homard sur ce marché. Pour les acheteurs japonais, l'avantage du homard est d'ailleurs son prix inférieur à la langouste. Mais le homard devient non compétitif sur le marché japonais si son prix dépasse 50 % de celui de la langouste.

L'apparence des produits a une importance primordiale pour les Japonais. Le homard entier doit présenter une pleine coloration rouge lors de la cuisson et ne comporter aucune blessure. D'ailleurs, le marché japonais considère généralement le homard canadien supérieur au produit américain grâce à la constance de sa couleur.

Le homard et la langouste sont majoritairement vendus au secteur de la restauration des grandes villes. Ce créneau de marché a une préférence pour les crustacés d'un poids de 400 à 450 grammes (environ 1 livre). Comme dans le cas de la cuisine occidentale, les façons d'apprêter le homard sont peu variées. La langouste est parfois servie crue mais pas le homard. La consommation de ces crustacés est à son apogée lors de la célébration du Nouvel An. L'industrie japonaise de la restauration a connu de nombreux changements au cours des dernières années à cause de l'évolution du profil démographique des consommateurs, de la crise économique et d'un intérêt croissant pour la cuisine internationale. Toutefois, la demande en poissons et fruits de mer de cette industrie devrait demeurer élevée.[38]

Le Canada a exporté pour près de 28 millions de dollars de homard à destination du Japon en 2001, principalement du homard congelé (792 tonnes) et du homard vivant (679 tonnes). La quantité importée du Québec durant la même période n'a été que de

[37] Gary G. Smith. The World Market for Lobster, FAO/GLOBEFISH, 1999.
[38] Le marché de la restauration au Japon, Centre des études de marché d'Équipe Canada, Avril 2001

29 tonnes. Les États-Unis sont également présents sur le marché avec des exportations avec 562 tonnes de homard vivant et de 148 tonnes de homard congelé.

Tableau 15
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par le Japon en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	36	1 213	N/D[1]	N/D[1]
Homard congelé	792	13 709	148	3 132
Homard vivant	679	13 077	562	7 983
Total	**1 508**	**27 998**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US.

Belgique

La Belgique a importé pour près de 24 millions de dollars de homard du Canada en 2001. Ces importations sont essentiellement constituées de homard vivant (1 011 t) et de homard congelé (833 t). La quantité importée du Québec représentait alors 335 000 $ soit 16 tonnes de homard congelé, 3 tonnes de homard vivant et 10 tonnes de chair. La Belgique importe également une quantité importante de homard vivant des États-Unis. Les quantités présentées au tableau 16 sont peut-être sous-estimées. En effet, un rapport du ministère des Affaires étrangères mentionne qu'une importante quantité de homard en provenance du Canada et des États-Unis est transbordée aux Pays-Bas à destination de la Belgique[39].

En Belgique, la demande de homard et de langouste est à son maximum durant la période des Fêtes. La catégorie de produit de 500 à 600 grammes (1 ¼ livre) est la plus recherchée sur le marché belge, toutefois le produit entre 300 g et 1 kg est accepté[40]. Les hôtels et les restaurants sont les clients les plus importants des importateurs belges.

[39] Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Rapport sur les débouchés canadiens : Homard. Secrétariat de la liaison sectorielle, Août 1995.
[40] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH/R504, 1995.

Tableau 16
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Belgique en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	10	43	N/D[1]	N/D[1]
Homard congelé	833	7 174	9	66
Homard vivant	1 011	16 888	280	3 579
Autres	1	8	N/D	N/D
Total	**1 855**	**24 114**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS)
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US

France

Le marché français des produits de la mer est l'un des plus attrayants de l'Europe avec une consommation annuelle par habitant de 25 kilogrammes. Les débarquements français de produits de la mer sont en baisse et ils ne permettent pas de répondre à la demande. Le homard est le premier produit de la mer du Canada importé par la France. C'est un fruit de mer très prisé dans ce pays. Il existe deux segments distincts sur le marché français soit le homard vivant et le homard congelé. Le homard vivant se consomme surtout durant les fêtes de fin d'année. Toutefois, une deuxième saison de consommation se développe de plus en plus durant la période d'avril et mai[41]. Le segment de marché du homard vivant est approvisionné par le Canada, les États-Unis, l'Écosse et l'Irlande. La France capture également le homard européen mais les prises sont à la baisse et le prix est élevé. Le homard en provenance du Canada et des États-Unis est généralement perçu comme étant de qualité inférieure au homard européen[42]. Le homard vivant est en compétition avec la langouste vivante (rouge ou rose). Le marché français a une préférence pour le homard et la langouste de grande taille. Le secteur de la restauration présente un débouché intéressant pour le homard vivant car plusieurs de ces établissements proposent le homard sur leur menu.

Le Canada est le plus important fournisseur de homard congelé sur le marché français. Les ventes de homard congelé concernent principalement le homard congelé en saumure (aussi nommé popsicle ou en sac) et le homard congelé individuellement au CO_2. Le premier produit est surtout vendu par les supermarchés alors que le second est vendu à la fois au secteur de la restauration et aux supermarchés. Le homard congelé est en compétition avec la langouste congelée et la queue de langouste congelée.

[41] Le marché français des produits de la mer, Canada export en direct, Mai 2001
[42] Gary G. Smith, The World Market for Lobster, FAO/INFOPECHE, 1995

Le tableau 17 permet de constater que la France importe pour plus de 20 millions de dollars de homard du Canada. Le produit le plus important est le homard congelé avec 1 616 tonnes, suivi du homard vivant avec 347 tonnes et de la chair de homard (congelé et non congelé) avec 79 tonnes. En 2001, les importations en provenance du Québec étaient de 5 tonnes de homard vivant.

La quantité de homard exportée vivant par le Canada semble faible compte tenu qu'il est généralement admis que le Canada alimente le tiers du marché du homard vivant en France[43]. Ce résultat statistique pourrait s'expliquer par le fait qu'une certaine quantité de homard du Canada transite par le marché de Boston apparaissant ainsi dans les statistiques américaines.

Tableau 17
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la France en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	79	349	[illegible]	[illegible]
Homard congelé	1 616	14 118	9	28
Homard vivant	347	6 023	2 316	26 624
Autres	0,4	1	[illegible]	[illegible]
Total	1 831	20 461	[illegible]	[illegible]

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp.* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US.

Grande-Bretagne

Le homard pêché dans les eaux britanniques, notamment en Écosse, jouit d'un important prestige et plusieurs chefs britanniques le considèrent supérieur au homard *americanus*. Toutefois, l'approvisionnement du homard britannique est limité et son prix est élevé. Le homard canadien domine donc le marché du homard vivant en Grande-Bretagne. Au tableau 18, il faut noter que le homard importé des États-Unis est peu présent sur ce marché. La quantité importée n'était que de 291 tonnes en 2001. Le homard importé vivant du Canada est généralement considéré par le marché britannique comme étant de meilleure qualité que celui des États-Unis. En 2001, le Canada a exporté pour un peu plus de 17 millions de dollars de homard en Grande-Bretagne, soit 811 tonnes de homard vivant, 219 tonnes de homard congelé et 91 tonnes de chair de homard. Le homard vivant est écoulé principalement auprès des restaurateurs.

[43] *Le marché français des produits de la mer. Canada report en direct. Mai 2001*

Tableau 18
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Grande-Bretagne en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	91	1 259	N/D[1]	N/D[1]
Homard congelé	219	2 904	0,2	8
Homard vivant	811	13 018	291	3 413
Autres	0,2	2	N/D	N/D
Total	**1 120**	**17 182**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US.

Italie

Sur le marché italien, les crustacés, notamment ceux de grande taille, sont principalement consommés par le secteur de la restauration et des traiteurs. Ainsi, la demande est concentrée dans les grandes villes côtières et elle atteint son maximum l'été lorsque l'afflux des touristes s'ajoute à la demande locale des vacanciers.[44] Ce marché est alimenté par une production locale de langouste, par la langouste importée et par le homard en provenance des États-Unis et du Canada. Le marché italien a une préférence pour le homard frais et est disposé à payer plus pour un produit de qualité. Le homard congelé est moins populaire. Cependant, l'intérêt pour ce produit est à la hausse et la demande augmentera si la facilité de cuisson, la préparation et l'attrait de l'emballage sont améliorés.[45]

Pour les États-Unis, l'Italie représente le deuxième marché d'exportation du homard après celui du Canada. En 2002, les États-Unis ont exporté 3 063 tonnes de homard vivant vers l'Italie. Quant aux exportations canadiennes, elles représentaient une valeur de 10,5 millions de dollars, soit 389 tonnes de homard congelé, 401 tonnes de homard vivant et 2 tonnes de chair de homard.

[44] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH. 1995
[45] Italy Fishery Products Annual 2001. Foreign Agricultural Service. Gain Report. USDA. November 2001

Tableau 19
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par l'Italie en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	2	42	N/D	N/D[1]
Homard congelé	389	4 279	7	110
Homard vivant	401	6 197	3 083	34 375
Total	**792**	**10 518**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp.* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US.

Allemagne

En augmentation depuis quelques années, la consommation des poissons et fruits de mer en Allemagne a atteint un sommet en 2001 avec près de 15 kg de poids comestible par habitant[46]. Environ 14 % de cette consommation est composée de crustacés. L'accroissement de la consommation des produits de la mer s'explique en partie par l'intensification de la demande en aliments biologiques et en produits dont la salubrité est élevée[47]. Cet engouement est principalement provoqué par la crise de la vache folle (encéphalopathie bovine spongiforme) qui a récemment secoué l'Europe.

Les Allemands aiment consommer les produits de la mer au restaurant. Environ 70 % des dépenses d'achats de poisson et de fruits de mer sont réalisées dans ces établissements[48]. Jouissant d'un revenu élevé, les Allemands prennent souvent leurs repas au restaurant ce qui fait de ce pays un excellent marché pour les produits marins haut de gamme tels que le homard. Le marché allemand a une préférence pour le homard vivant. L'aéroport de Francfort est le principal port d'entrée du homard vivant en Allemagne et les grossistes de Hambourg sont les principaux distributeurs de ce produit.[49]

Le Canada a exporté pour 9,9 millions de dollars de homard vers l'Allemagne en 2001, principalement du homard vivant (343 tonnes) et du homard congelé (299 tonnes). Les États-Unis sont également présents sur ce marché avec des exportations de 344 tonnes de homard vivant en 2000.

[46] Seafood International. The changing face of Europe's largest market. Février 2002
[47] Profil du secteur agroalimentaire – Allemagne. Service des délégués commerciaux de Canada. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Décembre 2001
[48] Seafood International. The changing face of Europe's largest market. Février 2002
[49] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH. 1995

Tableau 20
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par l'Allemagne en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	26	898	N/D[1]	N/D[1]
Homard congelé	299	3 708	1	41
Homard vivant	343	5 289	344	4 432
Total	**668**	**9 895**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US.

Hong Kong

Les Hongkongais consomment les poissons et les fruits de mer en grande quantité. Cette consommation se situe à 56,6 kg (équivalent poids vif) par habitant.[50] Hong Kong fait partie des marchés de produits de la mer les plus concurrentiels au monde. Ainsi le prix est un facteur important. Avant d'acheter un nouveau produit, les importateurs de Hong Kong considèrent également la fiabilité des sources d'approvisionnement et la qualité comme facteurs déterminants.[51]

Le consommateur hongkongais aime davantage les produits de la mer frais et il accorde une grande importance à la qualité. Le homard et la langouste sont le plus souvent commercialisés vivants. Les hôtels et les restaurants sont les principaux demandeurs de ces crustacés. Les restaurant offrant une cuisine à l'occidentale préfèrent les spécimens de 1 à 1 ½ livre, alors que les restaurants de type chinois exigent des crustacés de plus grande taille.[52] Le marché de Hong Kong reconnaît la qualité supérieure du homard américain et le produit peut facilement entrer en compétition avec la langouste d'Australie et de Nouvelle-Zélande lorsque le prix est favorable.

Le Canada a exporté pour 8 millions de dollars de homard à destination de Hong Kong en 2001. Ces exportations étaient alors constituées de 315 tonnes de homard vivant et de 82 tonnes de homard congelé. Cette même année, les États-Unis alimentaient le marché de Hong Kong avec 93 tonnes de homard vivant et 13 tonnes de homard congelé.

[50] Fisheries of the United States 2000. U.S. Department of Commerce. NMFS. Août 2001
[51] Rapport sur le marché du poisson et des fruits de mer de Hong Kong – résumé. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
[52] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH. 1995

Tableau 21
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par Hong Kong en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	1	71	N/D[1]	N/D[1]
Homard congelé	82	2 417	13	183
Homard vivant	315	5 362	93	1 487
Autres	14	212	N/D	N/D
Total	**412**	**8 061**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US.

Corée du Sud

La Corée du Sud est un important consommateur de produits de la mer. La consommation par habitant s'établissait à 51,2 kg (équivalent poids vif) en moyenne durant la période de 1995 à 1997.[53] La demande de fruits de mer importés est à la hausse et les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour un produit de qualité.[54] Le homard et la langouste congelés sont en demande dans les hôtels et les restaurants haut de gamme.

Les importations de homard canadien par la Corée du Sud se chiffraient à 5,7 millions de dollars en 2001, soit 309 tonnes de homard vivant et 131 tonnes de homard congelé. Quant aux importations en provenance du Québec, elles représentaient 34 tonnes de homard congelé en 2001. Cette même année, les importations des États-Unis étaient de 278 tonnes de homard vivant et de 9 tonnes de homard congelé.

Tableau 22
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Corée du Sud en 2001

Produits	Canada		Etats-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Homard congelé	131	1 645	9	138
Homard vivant	309	4 064	278	4 222
Autres	1	7	N/D	N/D
Total	**441**	**5 716**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US.

[53] Fisheries of the United States 2000. U.S. Department of Commerce. NMFS. Août 2001
[54] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH. 1995

Suède

La Suède débarque une petite quantité de homard européen et elle en importe de la Norvège et de l'Écosse. Le homard vivant en provenance du Canada et des États-Unis vient compléter cet approvisionnement limité. Les produits congelés (homard en saumure et chair de homard) sont distribués à l'échelle nationale auprès des chaînes de détaillants, des épiciers indépendants, des restaurateurs et des traiteurs.[55] Ces produits sont appréciés pour leur durée de conservation élevée et leur bas prix.

La valeur des importations de homard canadien en Suède était de 4,8 millions de dollars en 2001. Les produits importés étaient le homard congelé (200 tonnes), le homard vivant (130 tonnes) et la chair de homard (27 tonnes). Les États-Unis ne sont pas un fournisseur important sur ce marché. Les exportations américaines n'étaient que de 9 tonnes en 2001.

Tableau 23
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par la Suède en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Chair de homard	27	603	N/D[1]	N/D[1]
Homard congelé	200	1 873	0	0
Homard vivant	130	2 347	9	114
Total	**357**	**4 824**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS)
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste.
2- En dollars US

Pays-Bas

Le niveau des exportations de homards du Canada vers le pays était de 3,8 millions de dollars en 2001. Ces exportations étaient alors composées de 183 tonnes de homard vivant et 52 tonnes homard congelé. Le Québec a exporté 1,2 tonnes de homard vivant sur ce marché. Quant aux exportations américaines de homards, elles étaient en 2001 de 37 tonnes pour le vivant et de 31 tonnes pour le congelé.

Le Pays-Bas est surnommé la porte d'entrée de l'Europe et des flux commerciaux considérables transitent par ce pays.[56] Ainsi, une grande partie du homard importé au Pays-Bas serait destiné à la réexportation, principalement vers les pays voisins tel que la Belgique.[57] Les grands importateurs néerlandais possèdent leurs propres bassins qu'ils

[55] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH. 1995
[56] Profil du secteur agroalimentaire - Pays-Bas. Centre des études de marché. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
[57] Gary G. Smith. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH. 1995

utilisent avec le homard importé. Ce homard est par la suite vendu à des distributeurs régionaux et étrangers. C'est surtout au restaurant que le homard est consommé au Pays-Bas.

Tableau 24
Importation de homard du Canada et des États-Unis (*Homarus spp.*) par le Pays-Bas en 2001

Produits	Canada		États-Unis	
	Quantité (t)	Valeur (000 $)	Quantité (t)	Valeur (000 $)[2]
Homard congelé	52	367	31	380
Homard vivant	183	3 449	37	467
Total	**235**	**3 816**	**N/D**	**N/D**

Source : Statistique Canada et National Marine Fisheries Service (NMFS).
Note : 1- Les statistiques du NMFS ne permettent pas de différencier la chair de *Homarus spp* d'avec celle de la langouste
2- En dollars US.

Espagne

L'Espagne est un marché important pour les États-Unis. En 2001, l'Espagne représentait pour ce pays le quatrième marché d'exportation du homard (*Homarus spp*). Les quantités exportées s'établissaient à 2 244 tonnes de homard vivant et à 24 tonnes de homard congelé. Pour le Canada, l'Espagne ne figure pas parmi les plus importants débouchés. Il s'agit toutefois d'un marché non négligeable. En 2001, les importations du Canada équivalaient à 1,9 million de dollars de produits, soit 34 tonnes de homard vivant et 84 tonnes de homard congelé.

CHAPITRE 5 : LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION

FAITS SAILLANTS

- La mise en marché du homard vivant est caractérisée par le fait que le pêcheur peut vendre ses prises à qui il veut. Toutefois, les débarquements de homard du Québec sont vendus en majorité aux usines possédant un permis du MAPAQ. Les autres acheteurs (détaillants, acquéreurs, etc.) font l'acquisition de 25 % à 31 % des débarquements selon les années.

- Aux Îles-de-la-Madeleine, la mise en marché est particulière car un Plan conjoint est en vigueur depuis 1991. Le plan est administré par l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine. Une convention de vente basée sur un mécanisme de détermination des prix planchers hebdomadaires à partir des prix de revente des acheteurs est négociée chaque année.

- Au Québec, le prix moyen au débarquement du homard connaît une tendance à la hausse depuis 1990. Il est en augmentation constante depuis 1998. Le prix moyen a atteint un sommet en 2001 avec 12,87 $/kg (5,84 $/lb).

- Le prix est différent selon la catégorie de produit. Le homard de catégorie « *canner* » est plus petit et il obtient un prix moins élevé que le homard de catégorie « *market* ». Le homard « *market* » a une longueur de céphalothorax supérieure à 3 ¼ pouces (82,5 mm) et un poids supérieur à 450 grammes.

- L'état de l'offre mondiale change selon la période de l'année ce qui influence le prix obtenu au débarquement. En mai, le Québec et les provinces maritimes arrivent en masse sur le marché. Le prix sur le marché de la Nouvelle-Angleterre subit généralement une baisse en début de saison lorsque l'offre est abondante mais le prix remonte durant l'été.

- Le taux de change a une grande influence sur le prix. La devise américaine s'est appréciée d'environ 25 % au cours de la décennie par rapport à la devise canadienne. Puisque le prix du homard s'établit sur le marché de la Nouvelle-Angleterre, les grossistes canadiens profitent de la dépréciation du dollar canadien car ils sont payés en dollars américains sur ce marché. Ceci se répercute favorablement sur le prix payé au pêcheur qui lui est payé en dollars canadiens.

5. LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION

5.1 La mise en marché du homard au Québec

La figure 6 permet de voir l'ensemble des possibilités de mise en marché du homard vivant et du homard transformé. La mise en marché du homard vivant est caractérisée par le fait que le pêcheur peut vendre ses prises à qui il veut. Comme il a été mentionné à la section 3.1 concernant les permis d'usine, il n'est pas nécessaire de posséder un permis pour acheter du homard des pêcheurs dans la mesure où il est revendu vivant, sans transformation. Ainsi, un pêcheur peut vendre son homard vivant à une usine, un acquéreur, un grossiste, un détaillant ou même directement à un consommateur.

Figure 6 : Distribution du homard au Québec

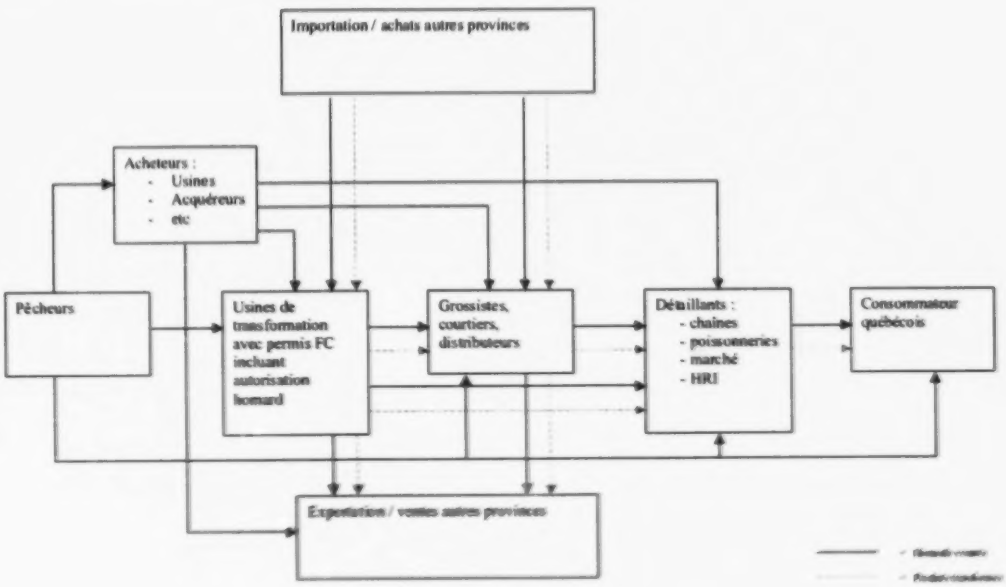

La situation est différente pour le homard transformé. Seulement les usines détenant un permis du MAPAQ avec autorisation de transformer le homard peuvent vendre les produits sur le marché de gros. Sur la figure 6, le circuit de distribution du homard transformé est représenté par une ligne pointillée.

Les débarquements de homard du Québec sont vendus en majorité aux usines possédant un permis du MAPAQ. Le tableau suivant présente la destination des débarquements de homard en fonction du type d'acheteur. Entre 49 % et 53 % des débarquements sont achetés par les usines détentrices d'un permis du MAPAQ avec autorisation de

transformer le homard. Les autres usines sous permis du MAPAQ achètent entre 20 % et 22 % des débarquements. La part des autres acheteurs (détaillants, acquéreurs, etc.) se situe entre 25 % à 31 %.

Tableau 25
Destination des débarquements de homard selon l'acheteur de 1999 à 2001

Acheteurs	1999		2000[1]		2001[1]	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Usines avec permis du MAPAQ incluant une autorisation de transformer le homard	1 569	49 %	1 683	49 %	1 743	53 %
Usines avec permis mais sans autorisation de transformer le homard	671	21 %	691	20 %	747	22 %
Autres acheteurs (détaillants, acquéreurs, etc.)	974	30 %	1 039	31 %	825	25 %
Total des achats ou débarquements	3 214	100 %	3 413	100 %	3 315	100 %

Source : MPO
Note 1 : Données préliminaires

Puisque la période des débarquements est courte et que les consommateurs québécois, canadiens et américains sont friands du homard vivant pendant la saison estivale, certains acheteurs et producteurs vont préférer commercialiser eux-mêmes leur produit, vendant directement aux chaînes d'alimentation et aux poissonneries. D'autres utiliseront le réseau des grossistes-distributeurs. Le homard transformé est généralement commercialisé par l'entremise de courtiers. Comme nous l'avons mentionné au chapitre 4, une partie de la production est exportée vers les marchés étrangers, essentiellement celui des États-Unis. Les producteurs qui vendent le homard aux États-Unis cherchent à traiter directement avec les grossistes de Boston. Il arrive également qu'ils regroupent leurs ventes avec des grossistes du Nouveau-Brunswick.

La situation est particulière aux Îles-de-la-Madeleine en ce qui concerne la mise en marché car un Plan conjoint y est en vigueur depuis le 21 mars 1991. Un plan conjoint constitue un instrument privilégié dont peuvent se doter les producteurs agricoles et forestiers ainsi que les pêcheurs afin d'établir les conditions de mise en marché de leurs produits. Le plan est administré par l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine et vise les pêcheurs de homard oeuvrant dans la zone 22. En 2000, 325 pêcheurs étaient concernés par le plan.

L'Office négocie chaque année une convention de vente avec les acheteurs qui sont représentés par l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP). La convention est basée sur un mécanisme de détermination des prix planchers hebdomadaires à partir des prix de revente des acheteurs. La formule du prix utilise le prix moyen pondéré reçu par les acheteurs. En bas d'un seuil de 3 $/livre, 70 % du prix

est versé au pêch[illegible] (2,10$). Si le prix est supérieur à 3$, 87,5 % de l'excédent est versé au pêcheur et 12,[illegible] l'acheteur.

5.2 Évolution [illegible]

La figure 7 pré[illegible] l'évolution du prix moyen au débarquement du homard pour l'ensemble du Québec. Ce prix connaît une tendance à la hausse depuis 1990. Il est en augmentation co[illegible] depuis 1998. À ce moment, le prix s'établissait à 9,68 $/kg (4,39 $/lb). En 20[illegible], le prix moyen était de 12,87 $/kg (5,84 $/lb) ce qui représente un sommet jamais a[illegible] auparavant.

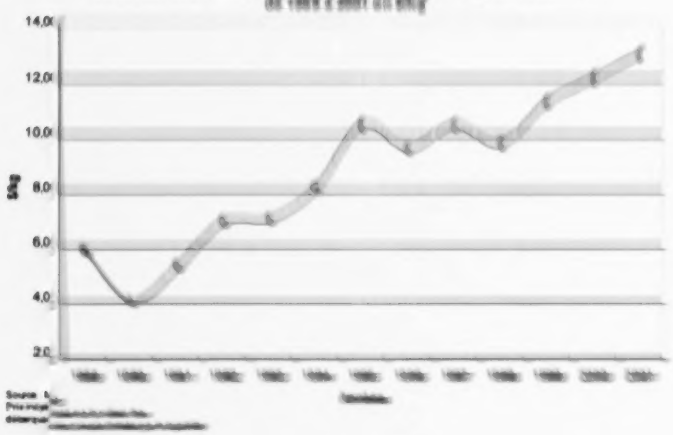

La figure 8 co[illegible] les prix moyens au débarquement du Québec avec ceux des provinces mariti[illegible], de 1989 jusqu'à 2000. La tendance générale des prix est à la hausse sauf pour les [illegible] provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard qui connaissent tou[illegible] les deux une diminution du prix en 2000. Le prix moyen est plus élevé en Nouvelle-Éc[illegible] que dans les autres provinces. En 2000, il était de 12,68 $/kg (5,75 $/lb) contr[illegible] 12,02 $/kg (5,45 $/lb) au Québec.

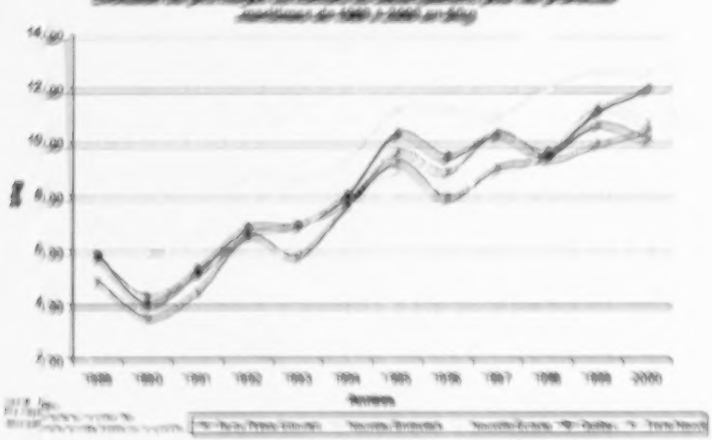

La différence de prix entre les provinces est attribuable au fait que le prix présenté dans les figures précédentes est un prix moyen qui ne fait pas de distinction entre les catégories de taille de produit. Le homard de plus grande taille obtient généralement un prix plus élevé. Ainsi, l'écart de prix entre les provinces où le prix est le plus élevé comme la Nouvelle-Écosse et le Québec et celles où il est un peu plus bas comme le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard s'explique en partie par le fait que le homard débarqué dans ces deux dernières provinces est plus petit. Les mesures de gestion de la pêche ont bien sûr une importance puisqu'elles déterminent les tailles minimales de capture.

La figure suivante présente le prix hebdomadaire au débarquement du homard aux Îles-de-la-Madeleine en 2000 et 2001. Le prix est différent selon la catégorie de produit. Le homard de catégorie « *canner* » est plus petit et il obtient un prix moins élevé que le homard de catégorie « *market* ». Le homard « *canner* » a une longueur de céphalothorax inférieure à 3 ¼ pouces (83,8 mm) tandis que le « *market* » a une longueur de céphalothorax supérieure à 3 ¼ pouces et un poids supérieur à 450 grammes.

Figure 8 :
Prix hebdomadaire moyen du homard au débarquement selon le produit,
Îles-de-la-Madeleine, 2000 et 2001

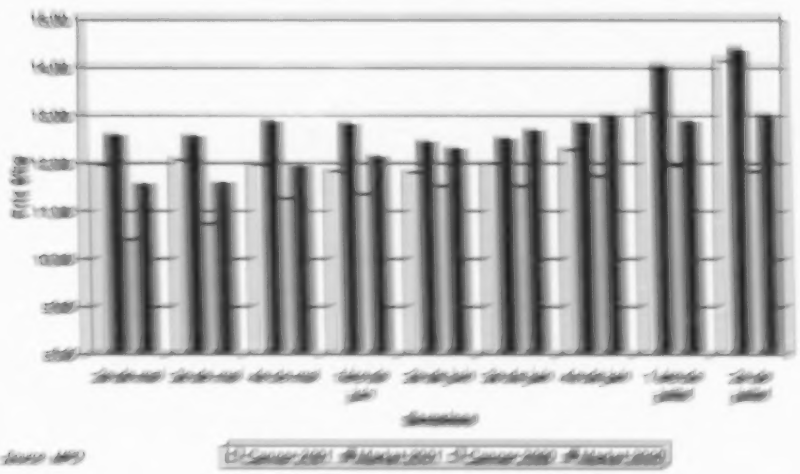

Sur le marché de référence[38], le homard obtient habituellement un prix différent selon la taille du produit. À titre d'exemple, en juin 2002[39], le prix FOB sur le marché de la Nouvelle-Angleterre était de 5,50-5,65 $US/lb pour le homard vivant de 1 livre (454 g) et de 1 ½ livre. Pour le homard vivant de 2 livres (908 g) et de 2 ½ livres, le prix était de

[38] Marché de la Nouvelle-Angleterre.
[39] Urner Barry, Seafood Price Current, June 20, 2002, No 30, Volume 29

5,70-5,85 $US/lb alors qu'il s'établissait à 5,25-5,50 $US/lb pour le homard de plus de 2 livres. Il s'agit des prix FOB[9] payés sur le marché par un grossiste ou un importateur.

En plus de la taille du homard, la période de l'année influence le prix reçu au débarquement. La figure 9 permet de constater que le prix est généralement plus élevé à la fin de la saison qu'il ne l'est au début. Ce phénomène s'explique par l'état de l'offre mondiale. En mai, le Québec et les provinces maritimes arrivent en masse sur le marché. Nous allons voir un peu plus loin que le prix sur le marché de référence subit toujours une baisse en début de saison lorsque l'offre est abondante mais que le prix remonte durant l'été.

Figure 16 :
Homard : Prix mensuel moyen au débarquement aux États-Unis

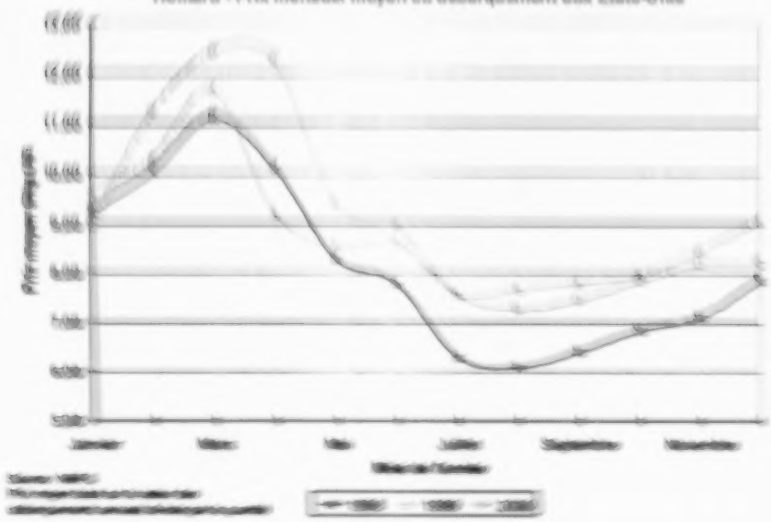

L'évolution du prix au débarquement mensuel moyen aux États-Unis est également influencée par la période de l'année. Sur la figure 10, on peut voir que le prix est élevé en début d'année et qu'il atteint son maximum en mars. Le prix connaît ensuite une diminution importante au printemps lors du début de la pêche au Canada. Environ 70 % des débarquements américains ont lieu en été entre les mois de juillet et octobre. Une deuxième diminution du prix a lieu à partir de juin. Par la suite, le prix connaît une lente remontée en automne. Il est à noter que les courbes sont similaires pour 1998, 1999 et 2000, ce qui semble indiquer que l'évolution du prix suit la même tendance générale. Le prix moyen pour l'année 2000 était de 7,94 $US/kg (3,60 $US/lb).

Le prix subit des variations durant l'année car il est dépendant de l'état de l'offre et de la demande. Les figures suivantes présentent l'évolution du prix du homard sur le marché

[9] FOB signifie « Free on Board ». Le vendeur livre le produit à ses frais jusqu'à un port de destination. À partir de ce point, l'acheteur prend à sa charge tous les coûts ainsi que les risques de perte ou de dommage.

de référence des homards de 1 et 2 livres pour 2001. La tendance générale est la suivante pour le homard de 1 livre : le prix commence à augmenter en décembre avant les Fêtes et il poursuit son augmentation jusqu'au mois d'avril où il est au maximum. Par la suite, le prix chute car l'offre est plus abondante puisque c'est le début de la pêche au Canada. Le prix diminue jusqu'à la fin mai ou le début de juin et il remonte par la suite. À la fin juin, le prix se stabilise avant de chuter à nouveau mais cette fois de façon moins rapide et ce jusqu'à la fin de l'automne. La figure 11 montre que cette tendance générale dans l'évolution du prix se répète pratiquement chaque année. Le facteur saisonnier, dont l'évolution est présentée à la figure suivante, est simplement une moyenne arithmétique de données historiques sur une période de 3 ou 7 ans. Ce facteur est calculé en indice afin de voir si une tendance se dégage des données. Dans le cas du homard de 1 livre, la courbe du prix 2001 suit une progression similaire à celles des facteurs saisonniers de 3 et 7 ans.

Figure 11 :
Évolution du prix réel du homard vivant de 1 livre sur le marché de la Nouvelle-Angleterre en 2001 et évolution des facteurs saisonniers

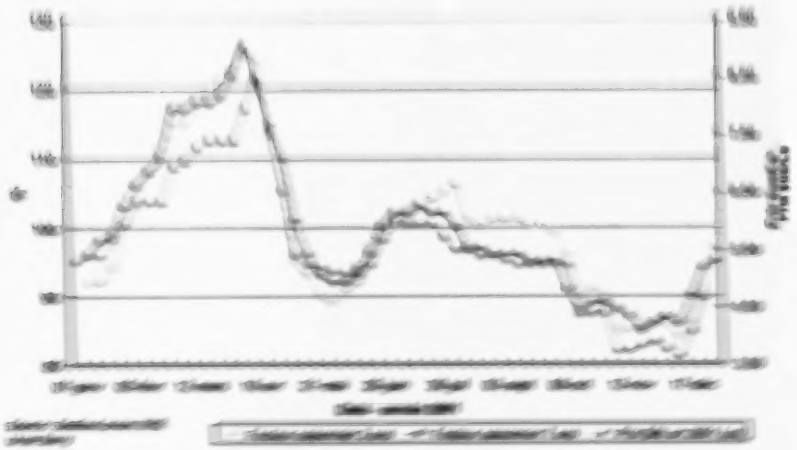

La figure 12 présente l'évolution du prix du homard vivant de 2 livres et des facteurs saisonniers. L'évolution du prix de ce produit suit une progression semblable à celle du homard de 1 livre. La différence se situe au niveau de la remontée du prix qui a lieu à partir de juin. Elle est plus importante ce qui permet au prix d'atteindre un niveau presque aussi élevé que celui du printemps.

Figure 12 :
Évolution du prix FOB du homard vivant de 2 livres sur le marché de la Nouvelle-Angleterre en 2001 et évolution des facteurs saisonniers

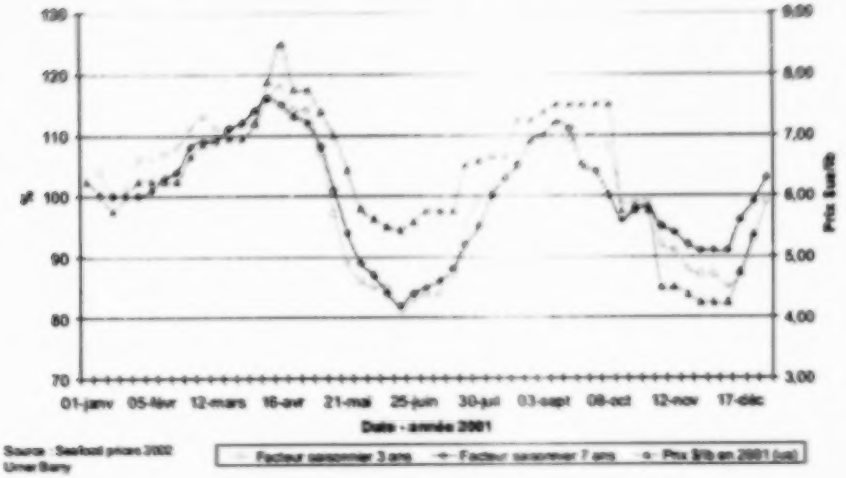

Source : Seafood prices 2002
Urner Barry

Un autre élément qui a une grande influence sur le prix est le taux de change. La figure suivante démontre que la devise américaine s'est appréciée d'environ 25 % au cours de la décennie. Le prix du homard s'établit sur le marché de la Nouvelle-Angleterre. Les grossistes canadiens profitent de la dépréciation du dollar canadien car ils sont payés en dollars américains sur ce marché. Ceci se répercute favorablement sur le prix payé au pêcheur qui lui est payé en dollars canadiens.

Figure 13 :
Évolution mensuelle du taux de change $CAN / $US
de janvier 1990 à juillet 2002

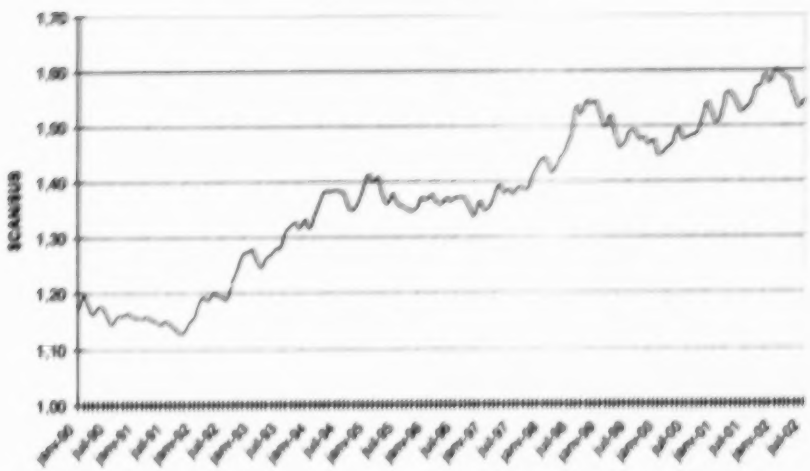

Source : Banque du Canada

Le graphique suivant montre que l'accroissement du prix dépend en bonne partie de l'effet du taux de change. Les courbes présentent le prix américain sur le marché de référence et l'équivalent du prix en dollars canadiens. Il apparaît que l'accroissement est plus important dans le cas du prix canadien. En 2000 et en 2001, le prix moyen américain est demeuré stable à 5,51 $/livre. Par contre, la dépréciation du dollar canadien fait en sorte que l'équivalent du prix moyen en dollars canadiens passe de 8,20 à 8,58 $/livre.

Figure 14 :
Évolution du prix moyen du homard sur les marchés pour la période 1991-2001 (Prix de Seafood Price Current)

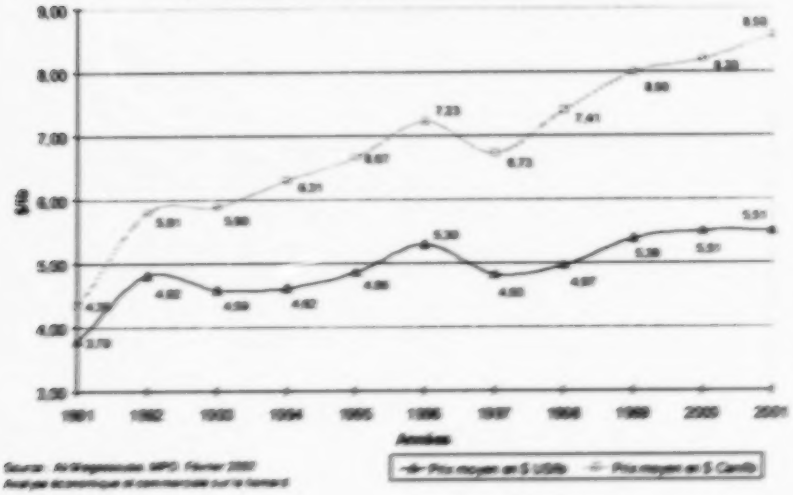

6. LES PERSPECTIVES

La capacité des scientifiques de prévoir l'état des stocks de homard dans les eaux côtières du Québec est faible. En se basant sur un relevé au chalut réalisé depuis 1995, le dernier rapport du MPO sur l'état des stocks suggère que les débarquements de 2002 aux Îles-de-la-Madeleine doivent être comparables à ceux de 2001. Pour la Gaspésie, le rapport se base plutôt sur un indice de recrutement à la pêche obtenu à partir de casiers dont les évents ont été bouchés. Les perspectives sont que les débarquements en 2002 sont légèrement inférieurs à ceux de 2001.

Dans les faits, les résultats préliminaires du déroulement de la saison 2002 indiquent que les captures seront probablement inférieures à celles de 2001 dans les deux régions. Aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements, après huit semaines de pêche, sont de 1 964 tonnes. Il s'agit d'une diminution de 7,2 % par rapport aux débarquements des huit premières semaines de pêche de la saison 2001[61]. Les débarquements totaux aux Îles-de-la-Madeleine ont été de 2209 tonnes en 2001. La situation est plus difficile en Gaspésie où les débarquements atteignaient 670 tonnes[62] le 4 juillet 2002. La saison n'était pas terminée dans toutes les zones à cette période mais il est peu probable que les débarquements atteignent le niveau de 2001 qui était de 1 022 tonnes. La diminution des débarquements, pour laquelle on ne dispose pas d'explication précise pour l'instant, pourrait dépendre de phénomènes naturels[63] touchant certaines régions de l'Atlantique. Il demeure que le niveau d'exploitation du stock au Québec est élevé selon le dernier rapport[64] du MPO sur l'état des stocks.

Figure 18 :
Prix hebdomadaire moyen au débarquement du homard de catégorie Marbat pour les Îles-de-la-Madeleine en 2001 et pour les 8 premières semaines de la saison 2002

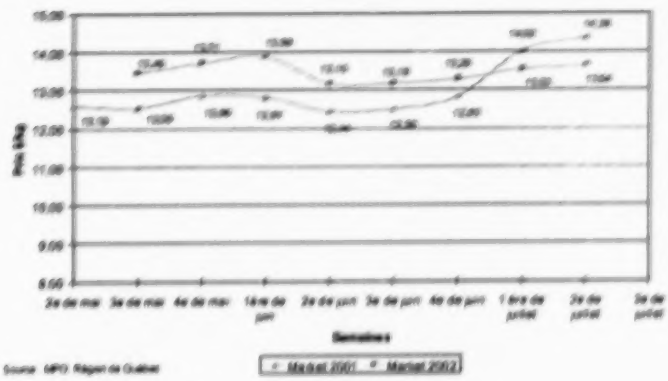

Source : MPO, Région de Québec

[61] Julie Aucoin. Statistique sur le homard. Données statistiques préliminaires sur la saison 2002. MPO Région de Québec. Opérations secteur Îles-de-la-Madeleine. 11 juillet 2002
[62] Résultats préliminaires. MPO. Région de Québec.
[63] Conditions climatiques, abondance de nourriture sur les fonds, etc.
[64] MPO. Le homard des eaux côtières du Québec en 2001. Rapport sur l'état des stocks C4-05. 2002.

La figure 15 présente l'évolution du prix au débarquement du homard catégorie *market* pour les huit premières semaines de pêche aux Îles-de-la-Madeleine en 2002 ainsi que la situation du prix en 2001. Le prix moyen pour l'ensemble de la saison 2002 sera probablement plus intéressant que la moyenne obtenue en 2001. Le prix hebdomadaire moyen est plus élevé pour les six premières semaines de pêche de 2002. Il a atteint un maximum de 13,88 $/kg (6,31 $/lb) à la troisième semaine de pêche. Toutefois, le prix de 14,38 $/kg (6,52 $/lb) obtenu vers la fin de la saison 2001 pour le homard de catégorie *market* n'a toujours pas été dépassé.

Malgré l'augmentation récente des débarquements mondiaux, l'offre mondiale du homard demeure limitée alors que la demande est bien établie pour ce produit très apprécié des consommateurs. Il n'y a pas de problème à prévoir pour la mise en marché en autant que le prix demeure acceptable pour les acheteurs. Cependant, comme le homard est un produit de luxe, sa demande demeure liée à la situation économique du pays où il est consommé. En effet, le consommateur tend à diminuer ses achats de produits de luxe lors d'une période de récession. L'économie canadienne est présentement en bonne situation[65]

[65] « L'économie canadienne affiche une nette vigueur. Les dépenses de consommation, particulièrement les achats d'articles sensibles aux variations des taux d'intérêt, restent fermes. » Allocution du gouverneur de la Banque du Canada devant le *Greater Halifax Partnership*, le 11 juin 2002.

7. BIBLIOGRAPHIE

ATLANTIC STATES MARINE FISHERIES COMMISSION. Draft Amendment 4 to the Interstate Fishery Management Plan for American Lobster. Juin 2001. 16 p.

AUCOIN, JULIE. Statistique sur le homard / Lobster statistics. Données statistiques préliminaires sur la saison 2002 aux Îles-de-la-Madeleine. MPO région du Québec. Opérations secteur Îles-de-la-Madeleine.11 juillet 2002. 26 p.

BANQUE DU CANADA. Consultation des moyennes mensuelles des taux de change depuis 1990. InfoBanque – Outil de visualisation des statistiques. (Disponible sur Internet : http://www.banqueducanada.ca/fr/exchange-avg-f.htm)

BEAUDIN, MAURICE. La valorisation des produits de la mer dans l'Est canadien. Institut Canadien de Recherche sur le Développement Régional. 2001. 282 p. (Document disponible sur Internet : http://www.umoncton.ca/ICRDR/collec.htm)

BOURDAGES, J. et H. GAULIN. Consommation apparente de poissons et de fruits de mer par personne au Québec, 1990. Rapport de l'analyse économique et commerciale n° 118. Ministère des Pêches et des Océans. 1992. 35 p.

CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES. Un cadre pour la conservation des stocks du homard de l'Atlantique. Rapport soumis au Ministre des Pêches et des Océans. CCRH95.R.1. Novembre 1995. 53 p. (Document disponible sur Internet : http://www.ncr.dfo.ca/frcc/lobster/flobster.htm)

DUFRESNE DUMAS MIZOGUCHI ET ASSOCIÉS. Étude de marché. Problématique de mise en marché des produits aquatiques québécois sur le marché intérieur. Rapport de synthèse. Janvier 1999. 26 p.

FAO. *Homarus americanus*. Species Information Sheet. 2000. 2 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Données sur les importations et les exportations provenant de Statistique Canada.

MAGASSOUBA, ALI. Analyse économique et commerciale sur le homard. Direction des politiques et de l'économique. MPO région du Québec. Février 2002. 26 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. Pêche et aquaculture commerciales. Recueil de données historiques. Direction des analyses et des politiques. Version janvier 2002. 137 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. Recueil de données historiques sur les pêches et l'aquiculture commerciales au Québec. Service des analyses et des politiques. 1994. 45 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. Répertoire des produits aquatiques. 3e édition. Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales. Secteur des communications. 2001. 48 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. Le marché de la restauration au Japon. Centre des études de marché d'Équipe Canada. Service des délégués commerciaux du Canada. Avril 2001. 49 p. (Document disponible sur Internet : http://www.infoexport.gc.ca/docs/34022-f.pdf)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. Rapport sur le marché du poisson et des fruits de mer de Hong Kong – Résumé. (Document disponible sur Internet : http://www.dfait-maeci.gc.ca/dfait/missions/hongkong/td/french/fps003.htm)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. Le marché français des produits de la mer. Canadaexport en direct. (Document disponible sur Internet : http://www.infoexport.gc.ca/canadexport/)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. Profil du secteur agroalimentaire - Allemagne. Service des délégués commerciaux du Canada. (Document disponible sur Internet : http://www.infoexport.gc.ca/docs/34904-f.pdf)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. Profil du secteur agroalimentaire - Pays-Bas. Centre des études de marché. Janvier 2001. (Document disponible sur Internet : http://www.infoexport.gc.ca/docs/P34030-f.pdf)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. Rapport sur les débouchés mondiaux – Homard. Secrétariat de la liaison sectorielle. Avril 1995. 79 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Base de données sur les pêches maritimes. MPO-Région du Québec.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. MPO-Région Laurentienne. Rapport préliminaire. Octobre 1999. 10 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. MPO-Région Laurentienne. Rapport préliminaire. Octobre 1999. 11 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Le homard des eaux côtières du Québec en 2000. MPO-Sciences. Rapport sur l'état des stocks A4-05. 2001. 15 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Le homard des eaux côtières du Québec en 2001. MPO-Sciences. Rapport sur l'état des stocks C4-05. 2002. 14 p. (Document disponible sur Internet : http://www.dfo-mpo.gc.ca/CSAS/CSAS/etat/2002/SSR2002_C4-05f.pdf)

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Le homard. Le monde sous-marin. 1988. 6 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Les pêches maritimes du Québec. Revue statistique annuelle 1999-2000. Publication à paraître.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Plan de gestion intégrée Homard – zone 22 1999-2001. MPO-Région Laurentienne. Année non-spécifiée. 31 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Portrait des pêches maritimes du Québec. Homard 2001. MPO-Région Laurentienne. Direction des politiques et de l'économie. 18 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. Profil de la pêche commerciale du homard. MPO-Région du Golfe. Direction des politiques et services économiques. Novembre 2001. 40 p. (Document disponible sur Internet : http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/pe-pe/es-se/index-f.html)

Communication personnelle avec le **National Marine Fisheries Service**, Fisheries Statistics and Economics Division, Silver Spring, MD. United States of America (Base de données disponible sur Internet : http://www.st.nmfs.gov/st1/trade/index.html)

SEAFOOD INTERNATIONAL. The changing face of Europe's largest market. Février 2002. Pages 15-18

SMITH, GARY G. The World Market for Lobster. FAO/GLOBEFISH Research Programme. Vol. 36. Rome, FAO. Juin 1995. 91 p.

STATISTIQUE CANADA. Consommation des aliments au Canada. Partie II 2000. N° 32-230 au catalogue. Novembre 2001.

STATISTIQUE CANADA. Dépenses alimentaires des familles au Canada. N° 62-554-XPB au catalogue. Octobre 1996.

STIRRATT, H. et al. 2001 Review of the Atlantic States Marine Fisheries Commission Fishery Management Plan for American Lobster. Juin 2001. 8 p.

U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE. Canada Fishery Products Annual 2001. Foreign Agricultural Service. Gain Report. Octobre 2001. 37 p. (Document disponible sur Internet : http://www.fas.usda.gov/scriptsw/attacherep/default.asp)

U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE. Italy Fishery Products Annual 2001. Foreign Agricultural Service. Gain Report. Novembre 2001. 39 p. (Document disponible sur Internet : http://www.fas.usda.gov/scriptsw/attacherep/default.asp)

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE. Fisheries of the United States, 2000. National Oceanic and Atmospheric Administration. National Marine Fisheries Service. Août 2001. 126 p. (Document disponible sur Internet : http://www.st.nmfs.gov/fus/fus00/2000-fus.pdf)

URNER BARRY Publications. Seafood Prices 2002. Seafood historical & statistical data from Urner Barry's Seafood Price Current. 2002. 297 p.

URNER BARRY Publications. Seafood Price Current. Le 20 juin 2002. No. 50. Volume 29. 8 p.

Annexe 1

Biologie du homard

Éléments de la biologie du homard[66]

Description

Le homard américain (*Homarus americanus)* fait partie des invertébrés. Il appartient à la famille des crustacés décapodes (à 10 pattes). Un exosquelette articulé protège et maintient ensemble les parties du corps du homard. Ce corps est constitué d'un céphalothorax (la tête et le thorax) ainsi que d'un abdomen. L'abdomen, également appelé la queue, est formé de six segments articulés. Le homard possède une pince coupante et une pince broyeuse. Les quatre paires de pattes locomotrices sont situées au thorax. Sous l'abdomen, on retrouve une série de petites pattes natatoires qui servent à la femelle pour le transport des œufs.

Distribution et habitat

Le homard américain est présent dans l'Atlantique Ouest, du Labrador au Cap Hatteras en Caroline du Nord. Il préfère habiter les fonds rocheux qui sont plus propices à lui procurer un abri mais on le retrouve également sur des fonds sableux ou vaseux. Le homard fréquente habituellement des profondeurs de 4 à 50 mètres. Les concentrations commerciales se retrouvent généralement à des profondeurs de moins de 35 mètres mais on peut rencontrer le homard jusqu'à 450 mètres. Les homards réalisent une migration saisonnière entre des zones de profondeurs différentes. Au printemps, ils se déplacent vers les eaux peu profondes pour se reproduire ou faire éclore leurs œufs. La maturation des œufs peut s'accélérer au contact d'une eau plus chaude.

Cycle vital

Le homard débute son existence sous forme d'œuf, collé sous l'abdomen de la femelle. Les larves éclosent au cours de l'été. Le homard traverse deux stades de croissance. Le premier stade est le planctonique qui dure de 3 à 10 semaines. Durant cette période, les larves flottent en surface pour se nourrir de plancton et elles subissent 3 mues. Le taux de mortalité est alors très élevé. Après la métamorphose, la postlarve prend l'apparence d'un homard adulte. Le jeune homard descend alors au fond de la mer et il débute son stade benthique. A ce moment, il mesure environ 15 mm de longueur. Au cours des premières années de leur vie, les homards s'isolent dans des caches afin de pouvoir survivre à leurs prédateurs. Le homard atteint sa maturité sexuelle vers l'âge de 6 à 8 ans, après avoir mué de 15 à 20 fois.

Reproduction

La reproduction a lieu entre les mois de juillet et de septembre. La période pour l'accouplement est de quelques jours après la mue, tant que la carapace de la femelle est encore molle et flexible. Les œufs se fixent sur la face ventrale de la femelle et y

[66] La source principale de cette section est le document : Le homard. Le monde sous-marin. Pêches et Océans Canada. 1988

demeurent de 9 à 12 mois. Les femelles atteignent la maturité sexuelle à une certaine longueur du céphalothorax qui varie selon la région.

Tableau 26
Longueur du céphalothorax à maturité sexuelle de la femelle homard selon la région

Longueur du céphalothorax	Régions
79 mm	Partie sud des Îles-de-la-Madeleine
84 mm	Partie nord des Îles et Gaspésie
Plus de 90 mm	Côte-Nord et l'île d'Anticosti

Source : MPO. Le homard des eaux côtières du Québec en 2000. MPO-Sciences. Rapport sur l'état des stocks A4-05. 2001.

Les mâles deviennent matures à une taille inférieure à celle des femelles. Le nombre d'œufs pondus par une femelle augmente de façon exponentielle avec sa taille. Par exemple, une femelle de 78 mm libère environ 7 500 œufs. Les femelles matures de petite taille (0,5 kg environ) muent et pondent tous les deux ans de façon alternée (mue-ponte-mue). Celles-ci ne produisent qu'une ponte par accouplement. Les femelles de plus grande taille (1 kg) peuvent muer (et s'accoupler) seulement une fois tous les 3 à 5 ans. Ces grosses femelles peuvent avoir deux (peut-être trois) pontes par accouplement.[67]

Croissance

Lorsque le homard en croissance dépasse la taille que peut contenir sa carapace, il doit muer. Sa carapace est alors molle et très fragile ce qui le rend vulnérable aux prédateurs. Le homard commence à se nourrir peu après la mue en recherchant des aliments riches en calcium, favorable au durcissement de sa nouvelle carapace. La chair du homard est aqueuse après la mue et elle n'occupe pas entièrement la carapace. Cette situation se résorbe après un ou deux mois. La croissance du jeune homard commence à ralentir lorsqu'il se rapproche de l'âge adulte. La température a également une importance car les homards croissent plus rapidement en eaux plus tempérées.

Alimentation et prédation

Le crabe commun est une proie de choix pour les homards. Ils se nourrissent également de divers types de proies, notamment les carcasses de divers animaux morts, les mollusques et les oursins. Les homards sont l'objet d'une prédation de la part des poissons de fond tel que l'aiguillat commun. Cependant, l'importance de la prédation par les poissons de fond est inconnue et aucune relation claire ne peut être établie. Le nombre de homards trouvés dans les estomacs de phoques serait négligeable ce qui indique qu'ils constituent une part minime de la diète de ce prédateur. La vulnérabilité du homard aux prédateurs tend à diminuer à mesure que sa taille augmente. En milieu naturel, le cannibalisme serait peu fréquent.

[67] CCRH. Un cadre pour la conservation des stocks de homard de l'Atlantique. Novembre 1995.

Annexe 2

Information sur la gestion de la pêche au homard

Tableau 27
Nombre de permis et débarquements par province en 1999

Provinces	Régions du MPO	Nombre de permis	Débarquements (t)
Québec	Laurentienne	650	3 214
Ile-du-Prince-Édouard	Golfe	1 304	8 304
Nouveau-Brunswick	Golfe	1 353	5 732
	Scotia-Fundy	281	1 848
Nouvelle-Écosse	Golfe	688	2 702
	Scotia-Fundy	2 680	20 137
Terre-Neuve	Terre-Neuve	3 901	1 929
Canada	-	10 857	43 866

Adapté de : MPO. Portrait des pêches maritimes du Québec – Homard 2001.

Tableau 28
Principales mesures de gestion de la pêche au homard en vigueur au Québec en 2002

ZPH	Tailles minimales	Saison	Nombre maximal de casiers
17A	82	7 mai au 19 juillet	300
17B	82	7 mai au 31 juillet	300
18B et 18C	80	10 mai au 23 juillet	250
18D	80	27 mai au 10 août	250
18E	80	31 mai au 13 août	250
18G et 18H	80	17 mai au 30 juillet	250
19A, 19B et 20A1	81	4 mai au 14 juillet	250
19C	81	13 mai au 23 juillet	250
20A2 à 20B7	81	20 avril au 30 juin	250
20B8 à 21B	81	27 avril au 7 juillet	250
22	82	13 mai au 13 juillet	300

Source : Compilation réalisée à partir de plusieurs documents du MPO; Rapport sur l'état des stocks, communiqués, etc.

Tableau 29

Principales mesures de gestion de la pêche au homard en vigueur dans les provinces maritimes

ZPH	Tailles minimales en 2001	Saison (à titre indicatif)[2]	Nombre maximal de casiers
3 à 8 10 à 14C	82,5 mm	8-10 sem. Au printemps	100 à 425 selon les zones
9	-	Zone fermée	-
23	67,5 mm	29 avril au 30 juin	300
24	67,5 mm	29 avril au 30 juin	300
25	67,5 mm	9 août au 10 oct.	300
26A	67,5 mm[1]	29 avril au 30 juin	300
26B	70 mm	29 avril au 30 juin	300
27	74,5 mm	15 mai – 15 juillet	275
28	84 mm	9 mai – 9 juillet	250
29	84 mm	9 mai – 9 juillet	250
30	82,5 mm	20 mai – 20 juillet	250
31A	86 mm	29 avril au 30 juin	250
31B	82,5 mm	19 avril au 20 juin	250
32	82,5 mm	19 avril au 20 juin	250
33	82,5 mm	Dernier lundi de nov. au 31mai	250
34	82,5 mm	Dernier lundi de nov. au 31mai	375 : jusqu'au 31 mars 400 : 1 avril au 31 mai
35	82,6 mm	15 oct. au 31 déc. Dernier jour de février au 31 juillet	300
36	82,6 mm	Deuxième mardi de nov. au 14 jan. 31 mars au 30 juin	300
38	82,5 mm	Deuxième mardi de nov. au 30 juin	375
40	-	Zone fermée	-
41	82,5 mm	16 oct. au 15 oct. (quota de 720 t)	-

Source : Compilation réalisée à partir de plusieurs documents du MPO; Report of the Lobster Conservation Working Group, rapports sur l'état des stocks des différentes zones, communiqués, etc.

Notes: 1- Une portion de la zone 26A respecte une taille minimale de 70 mm.

2- Les dates d'ouvertures et de fermeture de la saison sont données à titre indicatif.

La gestion de la pêche aux États-Unis

Au début des années 70, des inquiétudes au sujet du niveau d'exploitation du homard ont incité la commission des pêches des États américains de l'Atlantique (Atlantic States Marine Fisheries Commission) à entreprendre la préparation d'un plan de gestion inter-États de la pêche au homard communément nommé FMP[68]. Ce plan fut mis en place en 1978 sous l'autorité d'une loi sur la gestion coopérative des pêches côtières de l'Atlantique (Atlantic Coastal Fisheries Cooperative Management Act).

La gestion de la pêche au homard est présentement réalisée sous l'égide du 3^{e} amendement du FMP. Cet amendement, en vigueur depuis 1997, comprend principalement les dispositions indiquées ci-dessous. Certains groupes ont depuis proposé sans succès d'augmenter la taille minimale de 1/32 de pouce. En 2000, des représentants du Massachusetts et du Rhode Island ont été mandatés afin de préparer un 4^{e} amendement au FMP.

- Longueur minimale de carapace de 3 ¼ pouces (82,5 mm)
- Interdiction de posséder des femelles œuvrées
- Interdiction de posséder de la chair de homard
- Interdiction de posséder des parties de homard
- Interdiction de posséder des homards transpercés ou harponnés
- Mécanisme d'échappement obligatoire pour permettre aux homards de s'échapper des casiers perdus (*ghost panel*)
- Interdiction de posséder des femelles marquées (*v-notch*)
- Limite sur les débarquements avec un équipement autre que les trappes à 100 homards par jour et à 500 homards pour les voyages de 5 jours ou plus.
- Dimension des trappes limitée à 22 950 pouces cubes (376 230 centimètres cubes) pour toute les régions sauf une qui est limitée à 30 100 pouces cubes (493 443 centimètres cubes).

[68] Fishery Management Plan.

Annexe 3

Statistiques de débarquement du homard

Tableau 30
Historique des débarquements de l'Est du Canada pour le homard, par province de 1989 à 2001 en tonnes, poids vif

Années	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Québec	Terre-Neuve	TOTAL
2001[1]	8 668	8 221	28 801	3 603	2 117	51 411
2000	8 655	7 538	22 377	3 413	2 010	43 993
1999	8 316	8 005	22 724	3 214	1 933	44 192
1998	8 698	7 878	19 527	3 048	2 066	41 217
1997	8 155	7 325	19 593	2 827	2 178	40 079
1996	8 154	7 637	17 694	3 502	2 382	39 370
1995	8 543	7 699	18 310	3 411	2 545	40 508
1994	8 507	7 823	19 420	3 151	2 639	41 539
1993	8 856	7 822	18 042	3 588	2 608	40 916
1992	8 834	7 940	18 016	3 835	3 232	41 857
1991	10 310	8 062	23 587	3 493	3 040	48 493
1990	10 246	8 907	22 467	3 311	2 926	47 857
1989	9 354	9 193	19 089	3 203	3 118	43 957

Source : Site Web MPO.
Note 1 : Données préliminaires.

Tableau 31
Historique des débarquements de l'Est du Canada pour le homard, par province de 1989 à 2001 en milliers de dollars (000 $)

Années	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Québec	Terre-Neuve	TOTAL
2001[1]	104 269	93 233	368 590	46 649	25 930	638 662
2000	87 776	80 852	283 825	41 015	22 308	515 776
1999	88 925	86 246	290 503	35 919	19 251	539 156
1998	82 559	75 197	236 347	29 491	19 515	443 109
1997	73 823	65 155	215 832	29 232	22 644	406 687
1996	64 975	61 843	199 935	33 335	21 297	381 385
1995	79 656	69 179	206 590	35 350	24 602	415 377
1994	65 425	60 456	183 108	25 491	20 766	355 245
1993	51 452	46 131	157 539	25 030	18 234	298 386
1992	58 018	51 641	159 761	26 396	21 355	317 171
1991	46 455	43 655	154 653	18 502	15 741	279 007
1990	36 230	35 217	134 711	13 346	12 713	232 217
1989	45 967	44 381	138 902	18 797	17 933	265 980

Source : Site Web MPO.
Note 1 : Données préliminaires.

Tableau 32
Historique des débarquements des ports situés dans le golfe du Saint-Laurent pour le homard, par province de 1989 à 2001 en tonnes, poids vif

Années	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Québec	Terre-Neuve	TOTAL
2001[1]	8 668	5 606	3 211	3 603	N/D	N/D
2000	8 655	5 910	3 093	3 413	N/D	N/D
1999	8 316	6 074	2 967	3 214	N/D	N/D
1998	8 698	6 233	3 113	3 048	N/D	N/D
1997	8 155	5 852	2 894	2 827	1 114	20 713
1996	8 154	6 316	3 004	3 502	1 180	22 156
1995	8 543	6 707	2 968	3 411	1 247	22 876
1994	8 507	6 838	2 731	3 151	1 282	22 509
1993	8 856	7 007	3 577	3 588	1 293	24 321
1992	8 834	7 124	3 514	3 835	1 548	24 855
1991	10 310	7 232	4 033	3 493	1 474	26 542
1990	10 246	8 070	3 910	3 311	1 499	27 036
1989	9 354	8 424	3 778	3 203	1 672	26 431

Source : MPO.

Tableau 33
Historique des débarquements des ports situés hors du golfe du Saint-Laurent pour le homard, par province de 1989 à 2000 en tonnes, poids vif

Années	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Québec	Terre-Neuve	TOTAL
2001[1]	0	2 615	25 590	0	N/D	N/D
2000	0	1 628	19 284	0	N/D	N/D
1999	0	1 931	19 757	0	N/D	N/D
1998	0	1 645	16 414	0	N/D	N/D
1997	0	1 473	16 699	0	1 064	19 236
1996	0	1 321	14 690	0	1 202	17 213
1995	0	992	15 342	0	1 299	17 633
1994	0	985	16 689	0	1 356	19 030
1993	0	815	14 465	0	1 315	16 595
1992	0	816	14 502	0	1 684	17 002
1991	0	830	19 554	0	1 566	21 950
1990	0	837	18 557	0	1 427	20 821
1989	0	769	15 311	0	1 446	17 526

Source : MPO.

Tableau 34

Historique des débarquements du homard du Québec en quantité et en valeur de 1989 à 2001

Années	Quantité (t)	Valeur (000 $)
2001[1]	3 603	46 649
2000	3 413	41 015
1999	3 214	35 919
1998	3 048	29 491
1997	2 827	29 232
1996	3 502	33 335
1995	3 411	35 350
1994	3 151	25 491
1993	3 588	25 030
1992	3 835	26 396
1991	3 493	18 502
1990	3 311	13 346
1989	3 203	18 797

Source : MPO
Note 1 : Données préliminaires

Tableau 35

Historique des débarquements de homard du Québec par région, de 1989 à 2001 en tonnes

Années	Basse-Côte-Nord	Haute et moyenne Côte Nord	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie	St-Laurent / non maritime	Total
2001[1]	89	47	2 302	1 165	0	3 603
2000	49	64	2 101	1 199	0	3 413
1999	40	68	1 960	1 146	0	3 214
1998	33	61	1 926	1 029	0	3 049
1997	30	101	1 922	774	0	2 827
1996	30	81	2 247	1 144	0	3 502
1995	17	107	2 189	1 098	0	3 411
1994	37	119	2 051	944	0	3 151
1993	40	89	2 605	853	0	3 587
1992	52	56	2 818	908	0	3 834
1991	46	49	2 657	741	0	3 493
1990	53	42	2 392	824	0	3 311
1989	52	66	2 417	668	0	3 203

Source : MPO Région du Québec.
Note 1 : Données préliminaires.

Tableau 36
Historique des débarquements de homard par port, de 1995 à 2001 en tonnes

Ports	1995	1996	1997	1998	1999	2000[1]	2001[1]
Grande-Entrée	683	715	636	634	662	695	718
Cap-aux-Meules	233	221	194	213	282	322	344
Grosse-Île	251	235	174	212	203	217	247
L'Étang-du-Nord (Anse)	275	286	217	204	176	207	243
Pointe-Basse	211	246	214	219	217	229	242
Millerand	184	190	140	122	121	115	142
Grande-Rivière	127	130	82	129	114	184	134
L'Anse-à-Beaufils (Percé)	105	150	118	147	157	130	134
L'Île-d'Entrée	118	125	112	114	113	124	131
L'Île-du-Havre-Aubert	85	83	93	79	86	86	119
Newport (Pointe de)	33	57	60	29	101	76	93
Port-Daniel-Est (Port Daniel)	42	71	60	75	77	84	83
L'Anse-à-Brillant	76	80	41	84	75	83	71
Percé	75	55	25	23	61	67	67
Saint-Godefroi	73	56	50	62	61	65	64
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	77	76	41	54	70	79	61
Saint-Georges-de-Malbaie	140	145	76	87	95	82	52
Havre-Saint-Pierre	75	57	60	32	34	44	37
Autres[2]	548	527	436	530	510	524	621
TOTAL	**3 411**	**3 502**	**2 827**	**3 048**	**3 214**	**3 413**	**3 603**

Source : MPO Région du Québec.
Note 1 : Données préliminaires.

Figure 16 :
Historique des débarquements de homard du Québec de 1956 à 2001

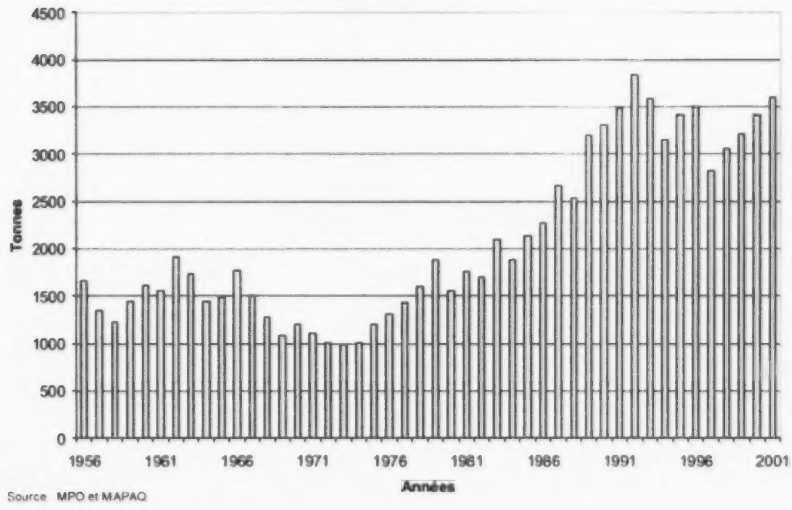

Source MPO et MAPAQ

Tableau 37
Débarquements de homard américain aux États-Unis de 1997 à 2001 par État, en tonnes

États	1997	1998	1999	2000	2001
Connecticut	1 573	1 685	1 177	632	659
Maine	21 330	21 336	24 265	25 953	21 922
Massachusetts	6 844	6 023	7 046	7 168	6 047
New Hampshire	641	542	626	776	920
New Jersey	389	327	422	404	215
New York	4 027	3 867	3 203	1 357	931
Rhode Island	2 630	2 548	3 700	3 140	1 683
Autres[1]	17	1	3	0,1	0
Total	**37 451**	**36 329**	**40 442**	**39 429**	**32 376**

Source : NMFS
Note 1 : Virginie, Delaware et Maryland.

Tableau 38
Débarquements de homard américain aux États-Unis
de 1997 à 2001 par État (en milliers de dollars us)

	1997	1998	1999	2000	2001
Connecticut	11 092	12 129	9 603	5 500	5 994
Maine	138 292	137 189	184 614	187 715	153 260
Massachusetts	61 959	48 576	66 770	70 116	54 510
New Hampshire	5 545	4 702	5 916	7 081	8 072
New Jersey	3 298	2 634	3 632	3 694	2 055
New York	31 087	29 846	27 324	11 987	7 353
Rhode Island	20 115	20 011	31 616	28 161	15 581
Autres[1]	153	4	26	2	0
Total	**271 540**	**255 091**	**329 501**	**314 255**	**246 824**

Source : NMFS
Note 1 : Virginie, Delaware et Maryland.

Tableau 39
Débarquements mensuels de homard américain aux États-Unis de 1997 à 2001 en tonnes

	1997	1998	1999	2000	2001
Janvier	584	772	821	626	741
Février	387	426	391	362	257
Mars	329	354	354	379	228
Avril	527	709	623	686	517
Mai	987	1 107	1 293	1 313	961
Juin	1 500	1 479	2 388	1 846	1 317
Juillet	4 252	4 570	5 482	7 019	4 269
Août	6 870	6 399	6 806	8 808	7 637
Septembre	6 678	6 243	6 775	6 396	5 664
Octobre	5 840	4 833	6 663	5 434	4 918
Novembre	3 508	3 665	3 621	3 346	2 767
Décembre	1 978	1 943	2 066	1 838	1 569
Données non-réparties[1]	4 013	3 829	3 159	1 377	1 532
Total	**37 452**	**36 329**	**40 442**	**39 429**	**32 376**

Source : NMFS.
Note 1 : Les données de l'État de New York ne sont pas réparties mensuellement.

Tableau 40
Débarquements mensuels de homard américain
aux États-Unis de 1997 à 2001 (en milliers de dollars us)

	1997	1998	1999	2000	2001
Janvier	4 878	7 131	7 834	5 599	7 192
Février	3 668	4 286	4 000	4 013	2 731
Mars	3 416	3 946	4 082	4 633	2 887
Avril	5 341	7 173	5 706	8 282	7 096
Mai	9 192	9 180	11 051	12 317	9 471
Juin	13 100	11 525	20 613	16 558	12 368
Juillet	30 271	28 786	41 606	53 299	33 991
Août	45 777	39 004	52 378	64 269	57 906
Septembre	45 158	40 054	52 905	47 798	40 747
Octobre	39 727	33 100	53 044	42 771	33 819
Novembre	25 281	26 071	30 608	27 459	17 143
Décembre	14 770	15 295	18 713	15 116	10 069
Données non-réparties[1]	30 961	29 540	26 959	12 141	11 405
Total	**271 540**	**255 091**	**329 501**	**314 255**	**246 824**

Source : NMFS.
Note 1 : Les données de l'État de New York ne sont pas réparties mensuellement.

Figure 17 :
Historique de débarquements de homard des États-Unis de 1950 à 2001

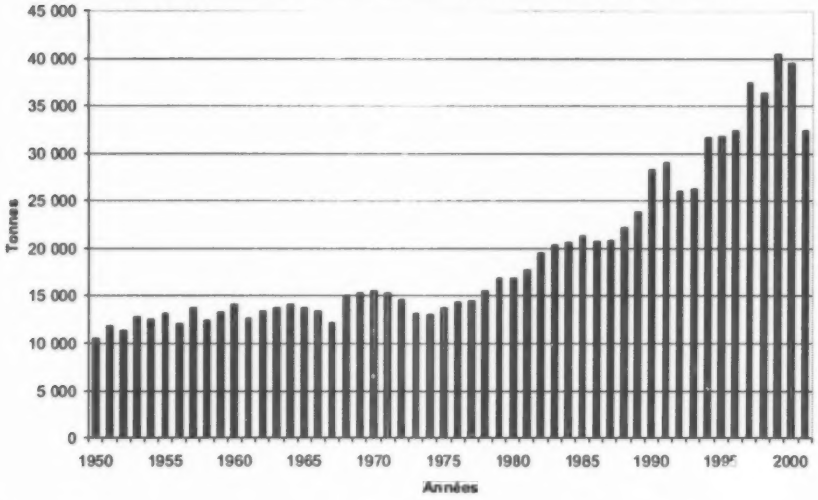

Source : NMFS

Annexe 4

Principaux éléments des études du MPO sur les résultats d'exploitation de 1998 des homardiers

Tableau 41

Revenu de trésorerie moyen et structure des frais d'exploitation des homardiers de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 1998, **flotte diversifiée**

	Gaspésie		Îles-de-la-Madeleine	
	$	%	$	%
REVENUS				
Revenus bruts de pêche - homard	35 229	71	57 170	67
Revenus bruts de pêche - autres espèces	14 216	29	27 727	33
Total des revenus	**49 445**	**100**	**84 897**	**100**
FRAIS D'EXPLOITATION				
Coûts variables				
Carburant, huile et graisse	3 362	10	6 535	10
Autres (boëtte, nourriture, etc.)	6 684	20	11 030	16
Coûts d'engins de pêche	3 627	11	8 861	13
Coûts d'entretien	1 467	4	1 088	2
Total coûts variables	15 140	45	27 514	41
Coûts fixes				
Coûts de main-d'œuvre	10 283	31	20 201	30
Frais financiers	6 141	18	14 062	21
Assurances	729	2	1 523	2
Autres (enregistrement, permis, etc.)	1 272	4	4 456	7
Total coûts fixes	18 425	55	40 242	59
Total frais d'exploitation	**33 565**	**100**	**67 755**	**100**
REVENU DE TRÉSORERIE	**15 880**	-	**17 142**	-

Source : MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. Octobre 1999.
MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. Octobre 1999.

Tableau 42
Revenu de trésorerie moyen et structure des frais d'exploitation des homardiers de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en 1998, **flotte spécialisée**

	Gaspésie		Îles-de-la-Madeleine	
	$	%	$	%
REVENUS				
Revenus bruts de pêche - homard	50 066	95	53 165	95
Revenus bruts de pêche - autres espèces	2 488	5	2 622	5
Total des revenus	**52 554**	**100**	**55 787**	**100**
FRAIS D'EXPLOITATION				
Coûts variables				
Carburant, huile et graisse	2 358	8	2 981	7
Autres (boëtte, nourriture, etc.)	6 076	21	7 976	19
Coûts d'engins de pêche	2 649	9	3 802	9
Coûts d'entretien	1 131	4	1 427	3
Total coûts variables	12 214	42	16 186	
Coûts fixes				
Coûts de main-d'œuvre	12 851	44	15 458	36
Frais financiers	2 167	7	7 246	17
Assurances	428	1	1 050	2
Autres (enregistrement, permis, etc.)	1 346	5	2 887	7
Total coûts fixes	16 792	58	26 641	62
Total frais d'exploitation	**29 006**	**100**	**42 828**	**100**
REVENU DE TRÉSORERIE	**23 547**	-	**12 960**	-

Source : MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. Octobre 1999.
MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. Octobre 1999.

Tableau 43
Caractéristiques des homardiers en 1998 (valeurs moyennes), flotte spécialisée

	Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine
Coût d'achat du bateau	23 786 $	56 111 $
+ Additions ou modifications majeures	11 409 $	23 875 $
- Amortissement	12 546 $	28 571 $
Valeur des actifs au 31 décembre 1998	22 649 $	51 415 $
Solde des emprunts	6 927 $	23 802 $
Ratio Dette/Actif	0,31	0,46

Source : MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. Octobre 1999.
MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. Octobre 1999.

Tableau 44
Quantité de homard nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité en 1998 (valeurs moyennes), flotte spécialisée

	Gaspésie	Îles-de-la-Madeleine
Coûts fixes (CF)	16 792 $	26 641 $
Coûts variables (CV)	12 214 $	16 187 $
Valeur des débarquements totaux (toutes espèces)	52 554 $	55 787 $
Coûts variables / valeur des débarquements	0,23	0,29
Marge unitaire avant charges fixes (MACF)	0,77	0,71
Seuil de rentabilité	**21 877 $**	**37 531 $**
Débarquements de homard nécessaires à l'atteinte du seuil de rentabilité	1 917 kg	3 620 kg
Écarts avec les débarquements effectifs de homard	- 3 034 kg	- 1 893 kg

Source : MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers des Îles-de-la-Madeleine. Octobre 1999.
MPO Région Laurentienne. Étude sur les résultats d'exploitation des homardiers de la Gaspésie. Octobre 1999.

Calcul du seuil de rentabilité.

Seuil de rentabilité = CF / MACF

Ou CF = Coûts fixes
MACF = 1 – CV / Valeur des débarquements
CV = Coûts variables

Exemple Îles-de-la-Madeleine :

CF = 26 641 $
CV = 16 187 $
MACF = 1 – (16 187 $ / 55 787 $) = 1 – 0,29 = 0,71
Seuil = 26 641 $ / 0,7098 = **37 531 $**

Calcul de la quantité de homard nécessaire à l'atteinte du seuil.

Revenu de homard = seuil (rev. total de pêche) - revenu des autres espèces (fixe)
Quantité de homard = revenu de homard / prix moyen

Exemple Îles-de-la-Madeleine :

Revenu de homard = 37 531 – 2 622 $ = 34 909 $
Quantité de homard = 34 909 $ / 9,64 $/kg = **3 620 kg**

Tableau 45

Revenus de trésorerie moyens et structure des frais d'exploitation des homardiers des zones 23, 24, 25 et 26A de la région du Golfe en 1998

	Zone 23		Zone 24		Zone 25		Zone 26A	
	$	%	$	%	$	%	$	%
REVENUS								
Total des revenus	**56 877**	-	**85 650**	-	**47 985**	-	**59 463**	-
FRAIS D'EXPLOITATION								
Coûts variables								
Carburant, huile et graisse	3 411	8	2 155	6	2 599	8	2 642	8
Autres (boëtte, nourriture, etc.)	5 499	14	4 905	13	5 515	17	5 388	16
Coûts d'engins de pêche	3 560	9	2 891	8	2 151	7	3 138	10
Coûts d'entretien	2 443	6	1 527	4	1 651	5	2 361	7
Total coûts variables	14 913	37	11 478	31	11 916	37	13 529	41
Coûts fixes								
Coûts de main-d'œuvre	14 997	37	13 485	37	11 040	34	10 666	33
Frais financiers	6 896	17	8 454	23	6 214	19	5 304	16
Assurances	682	2	591	2	628	2	815	3
Autres (enregistrement, etc.)	2 708	7	2 543	7	2 434	8	2 411	7
Total coûts fixes	25 283	63	25 073	69	20 316	63	19 196	59
Total frais d'exploitation	**40 196**	**100**	**36 551**	**100**	**32 232**	**100**	**32 726**	**100**
REVENU DE TRÉSORERIE	**16 680**	-	**49 099**	-	**15 754**	-	**26 737**	-

Adapté de : MPO Région du Golfe. Profil de la pêche commerciale du homard. Novembre 2001.

Annexe 5

Statistiques et information sur la transformation du homard

Tableau 46

Portrait des principales entreprises engagées dans la transformation du homard et la commercialisation du homard vivant aux Îles-de-la-Madeleine

Nom de l'entreprise	Localités	Chiffre d'affaires[2]	Nombre d'employés[1]	Principales espèces[2]
Poissons frais des îles inc	L'Étang-du-Nord	-	50 à 99	-
Coopérative des pêcheurs du Cap Dauphin	Grosse-Île	1 à 5 M $	26 à 49	Homard Maquereau Hareng
J W Delaney ltée	Havre-aux-Maisons	1 à 5 M $	6 à 10	Homard Hareng Maquereau
Les Pêcheries Gros-Cap inc	L'Étang-du-Nord	5 à 10 M $	100 à 249	Homard Crabe des neiges Crabe commun
Madelimer inc	Grande-Entrée	5 à 10 M $	100 à 249	Homard Crabe des neiges Hareng
Pêcheries Hubert inc	Havre-aux-Maisons	1 à 5 M $	11 à 25	Homard Hareng Maquereau
Pêcheries Norpro 2000 ltée	L'île-du-Havre-Aubert	10 à 25 M $	100 à 249	Homard Crabe des neiges Hareng

Note : Tableau réalisé à partir d'informations publiques.

Sources : 1- Inspecteur général des institutions financières, registre CIDREQ accessible sur Internet.
2- Répertoire des produits aquatiques. 3e édition. MAPAQ. Mars 2001.

Tableau 47
Portrait des principales entreprises engagées dans la transformation du homard et la commercialisation du homard vivant en Gaspésie

Nom de l'entreprise	Localités	Chiffre d'affaires[2]	Nombre d'employés[1]	Principales espèces[2]
Les producteurs de homard de Grande-Rivière	Grande-Rivière	-	-	-
Crustacés G. Roussy inc	Gascons	-	6 à 10	-
Crustacés de Malbaie inc	Saint-Georges-de-Malbaie	-	11 à 25	Homard Pétoncle
Dégust-Mer inc	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	-	11 à 25	Homard Hareng
Les Fruits de Mer Assels inc	Shigawake	0,5 à 1 M $	50 à 99	Homard Maquereau Hareng
Marché Blais inc	Pabos	-	26 à 49	Crabe des neiges Homard Maquereau
Poisson Salé Gaspésien ltée	Grande-Rivière	5 à 10 M $	26 à 49	Homard Morue de l'Atlantique Hareng
Poissonnerie D. Caron	Cap-d'Espoir	-	6 à 10	-
Produits marins St-Godefroi inc	Saint-Godefroi	1 à 5 M $	50 à 99	Homard Crabe commun Morue de l'Atlantique

Note : Tableau réalisé à partir d'informations publiques.
Sources : 1- Inspecteur général des institutions financières, registre CIDREQ accessible sur Internet.
2- Répertoire des produits aquatiques. 3e édition. MAPAQ. Mars 2001.

Tableau 48

Évolution de la production des entreprises de transformation du homard du Québec maritime, tous produits confondus, entre 1991 et 2000 (quantité et valeur)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Quantité (t)	3 122	3 561	3 485	2 952	3 271	3 143	2 494	2 760	2 856	3 100
Valeur (000 $)	24 369	33 150	33 495	32 731	42 263	38 135	33 073	35 098	41 589	47 073

Source : MPO Région du Québec

Tableau 49

Nombre d'usines et d'employés engagés dans la transformation du homard pour la région du Golfe du MPO

Province	Nombre d'usines	Nombre d'employés
Golfe Nouvelle-Écosse	11	686
Golfe Nouveau-Brunswick	34	2 789
Île-du-Prince-Édouard	26	1 735
Total	71	5 210

Source : Profil de la pêche commerciale du homard. MPO-Région du Golfe. Novembre 2001.
Note : Ces chiffres sont tirés d'un sondage réalisé auprès des usines à l'automne 2000. Le nombre d'employé comprend les travailleurs à temps plein et à temps partiel.

Tableau 50

Valeur de la production de homard des usines de la région du Golfe du MPO en 000 $

Production	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Frais								
Golfe Nouvelle-Écosse	11 153	18 323	17 018	14 615	8 068	3 307	24 518	26 582
Est Nouveau-Brunswick	26 370	30 142	40 670	40 263	21 319	37 925	49 340	47 702
Ile-du-Prince-Édouard	5 408	2 846	13 579	10 338	10 951	11 494	15 187	18 362
Total région	42 931	51 311	71 267	65 216	40 338	52 726	89 045	92 646
Congelé								
Golfe Nouvelle-Écosse	3 411	4 984	8 012	9 389	6,464	6 842	2 366	407
Est Nouveau-Brunswick	64 157	102 699	113 865	119 522	171 780	190 038	170 580	262 588
Ile-du-Prince-Édouard	33 240	39 178	32 353	44 701	64 545	74 538	64 930	72 631
Total région	100 808	146 861	154 230	173 612	242 788	271 418	237 876	335 626
Conserve								
Est Nouveau-Brunswick	112	216	32	41	313	305	51	237
Ile-du-Prince-Édouard	3 290	2 797	1 367	948	1 127	585	1 353	783
Total région	3402	3013	1399	989	1440	890	1404	1020
Grand total	147 142	201 185	226 897	239 817	284 566	325 034	328 324	429 292

Adapté de : Profil de la pêche commerciale du homard. MPO-Région du Golfe. Novembre 2001.

Tableau 51

Principaux produits de homard des usines de la région du Golfe du MPO en valeur (000 $)

Production	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Fraîche								
en carapace crue	42 316	48 284	70 680	64 794	40 261	52 525	87 165	91 852
chair	616	2 886	586	422	76	201	1 880	794
cuit en carapace	-	140	-	-	-	-	-	-
tomalli	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**42 931**	**51 311**	**71 267**	**65 215**	**40 338**	**52 726**	**89 045**	**92 646**
Congelée								
en carapace	12 200	20 891	14 741	20 645	19 136	27 217	-	-
chair	53 731	66 404	71 896	85 653	105 828	88 438	67 847	80 675
pinces	72	1 869	861	1 049	1 922	5 505	2 833	3 480
queues	10 690	24 532	30 244	27 344	37 058	39 892	4 201	2 074
rave	91	27	48	15	15	29	26	36
corps	396	697	583	367	637	538	430	409
corps sans carapace	8	-	-	-	-	-	-	-
chair de pattes	-	-	-	-	29	3	10	19
joints et pinces en carapace	-	399	1	-	-	-	379	1 293
corps et pinces	-	-	-	-	-	-	-	-
joints en carapace	-	-	-	-	-	-	-	10
chair de joints, pinces, queues	-	97	-	247	1 174	1 828	25 531	38 380
queues et pinces en carapace	-	-	-	20	-	-	-	144
Lobsterine	-	-	-	-	-	-	-	107
Pâté	138	291	101	93	90	45	125	7
viande fumée	-	-	-	-	-	-	-	18
blocs de chair hachée	2 598	814	1 004	796	886	1 389	947	1 477
cru entier	-	21	450	27	-	313	104	47 934
pinces crues	-	-	14	-	-	-	-	-
queues crues	3 813	6 173	9 080	22 412	51 508	46 999	93 673	118 205
corps crus	-	-	-	9	25	23	120	247
cuit en carapace	16 325	24 254	24 829	14 341	23 374	58 288	34 235	39 635
queues cuites en carapace	43	70	4	1	-	-	-	-
coquilles cuites	103	6	4	28	37	11	238	158
queues cuites	278	86	84	225	181	804	-	-
bouillon	-	-	-	-	-	-	-	-
tomalli	323	229	288	316	160	74	172	532
chair de salade	-	-	-	24	729	22	7 004	785
têtes	-	-	-	-	-	-	-	0
Total	**100 809**	**146 861**	**154 231**	**173 612**	**242 788**	**271 418**	**237 875**	**335 626**
Mise en conserve								
chair	3 038	2 739	1 252	734	1 055	393	1 025	552
pâte	362	271	148	255	385	497	379	443
tomalli	1	3	-	-	-	-	-	25
Total	**3 402**	**3 013**	**1 399**	**989**	**1 440**	**890**	**1 404**	**1 020**
Grand total	**147 142**	**201 185**	**226 897**	**239 817**	**284 566**	**325 034**	**328 324**	**429 292**

Source : Profil de la pêche commerciale du homard. MPO-Région du Golfe. Novembre 2001.

Tableau 52

Principaux produits de homard des usines de la région du Golfe du MPO en quantité (tonnes)

Production	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Fraîche								
en carapace crue	6 132	6 225	7 816	6 835	4 346	4 184	7 600	7 517
chair	25	108	19	12	2	4	59	19
cuit en carapace	-	18	-	-	-	-	-	-
tomalli	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**6 156**	**6 350**	**7 835**	**6 847**	**4 348**	**4 188**	**7 660**	**7 536**
Congelée								
en carapace	1 697	2 156	2 164	2 542	1 580	2 236	-	-
chair	2 297	2 473	2 246	2 522	2 900	2 291	1 943	1 952
pinces	5	130	38	70	111	222	143	112
queues	443	908	1 070	942	1 163	1 025	121	46
rave	21	14	5	2	2	4	3	3
corps	564	476	591	367	681	420	468	429
corps sans carapace	6	-	-	-	-	-	-	-
chair de pattes	-	-	-	-	2	0.36	1	1
joints et pinces en carapace	-	46	0.03	-	-	-	11	95
corps et pinces	-	7	-	-	-	-	-	-
joints en carapace	-	0.14	-	-	-	-	-	0
chair de joints, pinces, queues	-	3	1	7	37	51	700	1 046
queues et pinces en carapace	-	-	-	2	-	-	-	4
Lobsterine	-	-	-	-	-	-	-	20
Pâté	52	97	62	74	16	18	36	3
viande fumée	-	-	-	-	-	-	-	0.18
blocs de chair hachée	325	343	228	378	435	507	453	665
cru entier	-	3	45	3	-	24	9	3 203
pinces crues	-	-	1	-	-	-	-	-
queues crues	151	237	339	770	1 716	1 478	3 018	3 345
corps crus	-	-	-	5	23	23	101	267
cuit en carapace	1 997	2 766	2 411	1 437	2 104	4 141	2 645	2 894
queues cuites en carapace	2	2	0.11	0.03	-	-	-	-
Coquilles cuites	85	4	3	18	24	106	140	32
Queues cuites	12	3	2	8	5	18	-	-
bouillon	-	-	-	-	-	-	-	-
tomalli	122	93	126	86	69	30	53	156
chair de salade	-	-	-	1	21	1	565	35
Têtes	-	-	-	-	-	-	-	1
Total	**7 778**	**9 762**	**9 332**	**9 234**	**10 887**	**12 596**	**10 411**	**14 309**
Mise en conserve								
Chair	91	79	32	30	18	7	13	7
Pâte	42	57	24	23	41	54	23	39
tomalli	0.32	1	-	0.47	-	-	-	1
Total	**133**	**136**	**55**	**53**	**59**	**61**	**36**	**47**
Grand total	**14 068**	**16 249**	**17 222**	**16 135**	**15 294**	**16 845**	**18 107**	**21 893**

Source : Profil de la pêche commerciale du homard. MPO-Région du Golfe. Novembre 2001.

Annexe 6

Statistiques sur l'exportation et l'importation du homard

Tableau 53
Exportations de homard enregistrées au Québec
Principaux pays en valeur (milliers de dollars) de 1997 à 2001

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
États-Unis	8 776	6 951	7 698	6 637	9 617
Japon	0	229	0	11	681
Corée du Sud	0	0	41	287	565
Norvège	85	0	0	0	507
Belgique	195	225	172	178	335
France	88	90	70	257	51
Pays-Bas	0	0	0	0	19
Suède	86	0	0	189	0
Hong Kong	67	183	0	105	0
Mexique	0	0	0	79	0
Allemagne	0	0	0	38	0
Taiwan	0	0	0	3	0
Espagne	49	64	164	0	0
Suisse	13	41	20	0	0
Royaume-Uni	0	0	19	0	0
Italie	0	267	0	0	0
Brésil	0	72	0	0	0
Grèce	0	10	0	0	0
Bermudes	154	0	0	0	0
Total	**9 513**	**8 132**	**8 184**	**7 785**	**11 775**

Source : Statistique Canada

Tableau 54

Exportations de homard enregistrées au Québec
Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001

Produits	1998		1999		2000		2001	
	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $
Chair de homard cuite, sans carapace, congelée	12	349	50	1 150	4	136	13	95
Chair de homard cuite, sans carapace, non congelée	1	26	0	0	1	34	0	0
Chair de homard en boîtes hermétiquement closes	0	0	3	117	0	0	1	50
Chair de homard préparée ou conservée, non en boîtes hermétiquement closes	33	351	12	127	0	0	0	0
Homard congelé en saumure	88	652	26	187	4	150	91	848
Homard congelé, décortiqué ou non, incluant bouilli	69	1 652	52	1 558	60	1 085	82	1 545
Homard non congelé, décortiqué ou non, incluant bouilli	10	109	0	0	1	37	0	0
Homard vivant	390	4 993	348	5 045	436	6 344	559	9 237
Total	-	**8 132**	-	**8 184**	-	**7 785**	-	**11 775**

Source : Statistique Canada

Tableau 55

Exportations vers les États-Unis de homard enregistrées au Québec en valeur (milliers de dollars)

Produits	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Chair de homard cuite, sans carapace, congelée	1 227	1 395	1 039	1 307	1 698	337	406	317	994	136	52
Chair de homard cuite, sans carapace, non congelée		34				25		15		34	
Chair de homard en boîtes hermétiquement closes	271	435	536	136	231	66	18		117		50
Chair de homard préparée ou conservée, non en boîtes hermétiquement closes	258	71			138		356	292	127		
Homard congelé en saumure	20	112	111	82		23	207	287	54		342
Homard congelé, décortiqué ou non, incluant bouilli	829	1 101	866	3 468	2 445	3 248	1 057	1 136	1 424	205	57
Homard non congelé, décortiqué ou non, incluant bouilli		41		58	73	150	1 451			37	
Homard vivant	3 541	4 480	4 966	4 864	5 002	5 366	5 281	4 905	4 981	6 227	9 117
Total	**6 146**	**7 667**	**7 518**	**9 915**	**9 588**	**9 215**	**8 776**	**6 951**	**7 698**	**6 637**	**9 617**

Source : Statistique Canada

Tableau 56
Exportations de homard enregistrées au Canada
Principaux pays en valeur (milliers de dollars) de 1997 à 2001

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
États-Unis	430 734	471 405	628 291	764 033	807 309
Japon	36 065	24 264	32 175	24 912	27 998
Belgique	22 377	23 749	29 960	27 932	24 114
France	24 364	25 174	23 181	17 028	20 461
Royaume-Uni	10 338	12 931	17 379	17 122	17 182
Italie	6 053	4 504	5 429	6 605	10 518
Allemagne	9 281	10 982	11 450	7 714	9 895
Hong Kong	16 500	10 172	8 221	6 583	8 061
Corée du Sud	8 216	1 594	3 284	4 553	5 715
Suède	6 148	5 630	10 781	4 090	4 824
Pays-Bas	9 258	8 887	9 816	5 582	3 816
Norvège	1 737	1 519	1 928	2 043	2 368
Chine	1 966	1 177	389	633	2 091
Espagne	892	1 166	2 988	223	1 878
Danemark	1 216	1 936	3 477	2 246	1 625
Singapour	1 444	1 162	1 154	1 004	1 051
Russie	537	395	229	434	824
Malaisie	580	529	727	745	597
Thaïlande	0	196	232	436	486
Suisse	1 198	712	295	368	263
Taiwan	906	543	31	176	60
Bermudes	1 791	0	3	126	0
Autres	963	1 108	1 304	2 225	2 563
Total	**592 562**	**609 736**	**792 725**	**896 812**	**953 700**

Source : Statistique Canada

Tableau 57

Exportations de homard enregistrées au Canada

Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001

Produits	1998		1999		2000		2001	
	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $
Chair de homard cuite, sans carapace, congelée	3 060	99 463	3 852	129 924	4 480	161 531	4 344	150 121
Chair de homard cuite, sans carapace, non congelée	120	3 992	19	792	12	429	8	421
Chair de homard en boîtes hermétiquement closes	104	3 076	50	966	46	1 276	39	1 501
Chair de homard préparée ou conservée, non en boîtes hermétiquement closes	156	4 922	168	5 670	212	5 424	324	4 654
Homard congelé en saumure	4 102	49 836	3 856	35 418	3 210	30 845	2 831	28 042
Homard congelé, décortiqué ou non, incluant bouilli	4 548	127 853	9 053	249 774	9 321	277 956	10 196	305 848
Homard non congelé, décortiqué ou non, incluant bouilli	59	339	23	350	58	840	23	356
Homard vivant	20 871	320 255	22 869	369 830	25 384	418 510	27 268	462 759
Total	-	**609 736**	-	**792 725**	-	**896 812**	-	**953 700**

Source : Statistique Canada

Tableau 58
Importations de homard enregistrées au Québec
Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001

Pays / produits	1998		1999		2000		2001	
	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $
Pays								
États-Unis		3 787		4 450		3 945		4 146
Autres		3		11		160		1
Total		**3 791**		**4 460**		**4 105**		**4 148**
Produits								
Homard congelé, décortiqué ou non	0	0	1	43	2	57	12	472
Homard non congelé, décortiqué ou non	0	2	0	2	12	167	0	0
Homard vivant	326	3 784	377	4 416	297	3 870	278	3 674
Préparations de homard NDA	0	3	0	0	1	11	0	1
Total	-	**3 791**	-	**4 460**	-	**4 105**	-	**4 148**

Source : Statistique Canada

Tableau 59
Importations de homard enregistrées au Canada
Produits en quantité (tonnes) et valeur (milliers de dollars) de 1998 à 2001

Pays / produits	1998		1999		2000		2001	
	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $	Qté (t)	000 $
Pays								
États-Unis		106 204		188 040		195 468		189 903
Autres		56		374		2 090		915
Total		**106 260**		**188 415**		**197 557**		**190 819**
Produits								
Homard congelé, décortiqué ou non	206	5 764	278	7 749	241	7 750	272	8 262
Homard non congelé, décortiqué ou non	12	159	17	211	69	756	25	287
Homard vivant	9 560	100 208	15 002	180 426	16 955	188 964	15 978	181 987
Préparations de homard NDA	9	129	3	28	8	88	22	282
Total		**106 260**		**188 415**		**197 557**		**190 819**

Source : Statistique Canada

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

03-0021